



RAPPORT D'ACTIVITÉ

2025



SOMMAIRE

Éditorial	04
UDAF DU LOIRET	07
La gouvernance associative	10
LE PÔLE INSTITUTION	15
La représentation familiale	17
Le mouvement familial dans le Loiret	23
Le service communication	29
L'activité de l'Uraf Centre-Val de Loire	32
LES SERVICES SUPPORTS	33
Le service ressources humaines	34

Le service moyens généraux	36
Service gestion de l'information	39
Service qualité	42
LE PÔLE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS	50
Service juridique et patrimonial	56
LE PÔLE ASEB	58
Service action éducative en milieu ouvert	60
Mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial	64
Administrateur Ad'hoc pour mineurs	70
Espace Info Famille	75
Point conseil budget	77
Espace Ressource Logement	83
Information et soutien aux tuteurs familiaux	90
Mesure d'accompagnement social personnalisé "renforcé"	97

ÉDITO

LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

Madame Marie-Odile Pellé-Printanier

L'an passé j'évoquais nos craintes devant une situation incertaine au niveau national et international, mais nous étions loin d'imaginer le contexte que nous vivons actuellement, conflits, guerres, nouveau choc pétrolier. Une fois de plus les familles sont les premières touchées et leur niveau de vie risque une fois encore d'être mis à mal. Au niveau du contexte national, des mesures drastiques telles que la suppression de la majoration des allocations familiales à l'âge de 15 ans est prévue, ponctionnant encore plus le budget des familles.

Plus que jamais nous avons besoin d'une Udaf forte et dynamique pour pouvoir les soutenir, agir auprès des pouvoirs publics et être au plus près des familles, notamment des plus fragiles.

C'est ce que réalise au quotidien les 82 associations attachées à l'Udaf, qui agissent au quotidien dans notre département faisant vivre les valeurs qui nous animent et particulièrement la solidarité.

Le présent rapport d'activité témoigne de l'engagement de tous : administrateurs et salariés. Vous pourrez y constater l'engagement des administrateurs dans les différentes représentations qu'ils assument, et elles sont nombreuses, ainsi que le renouveau des commissions institutionnelles et particulièrement la commission des services. Je tiens à saluer leur engagement, leur disponibilité, leur implication dans les décisions à prendre.

Au niveau des services, l'année 2025 a été riche. Notons quelques points forts : des embauches qui permettent d'avoir une équipe au complet, un service qualité efficace et dynamique, la décision de réaliser les travaux du rez-de-chaussée et le début de ces derniers fin novembre, l'évaluation de la HAS fin novembre avec des résultats satisfaisants, compte-tenu des difficultés que nous avons connues depuis plusieurs années, une communication renforcée avec l'élaboration de livrets d'accueil en direction des personnes qui nous sont confiées et la volonté d'intégrer ces même personnes dans des groupes d'expression et bien d'autres travaux encore qui témoignent du dynamisme des services et de leur volonté d'avancer. Je remercie vivement tous les salariés : ils jouent un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'Udaf.

Les défis à relever sont encore nombreux, mais nous avons la volonté de continuer d'accompagner et de soutenir l'ensemble des familles.

Ce rapport d'activité 2025 est pour Vous.

Marie-Odile Pellé-Printanier
Présidente de l'Udaf du Loiret



LE MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Monsieur Brice Bartherote

L'année 2025 a constitué, pour l'Udaf du Loiret, un marqueur sensible d'une dynamique retrouvée. Elle s'inscrit après plusieurs années marquées par des dysfonctionnements.

Ce temps est désormais derrière nous, même s'il a laissé des traces encore bien visibles, tant chez les administrateurs que chez les professionnels qui, malgré tout, ont su faire preuve d'une remarquable résilience. Qu'ils en soient tous remerciés une fois de plus.

Nos financeurs nous accordent à nouveau leur confiance, et les juridictions ont recommencé à nous confier massivement des mesures, preuve d'une crédibilité retrouvée qu'il convient désormais de maintenir et de renforcer. Par ailleurs, le réseau régional et national (Uraf et Unaf) a renoué un dialogue franc et constructif avec l'Udaf du Loiret. Nous sommes aujourd'hui reconnus comme un interlocuteur fiable et sérieux dans la conduite de ce changement nécessaire, visant à faire reconnaître l'ensemble de nos missions et de nos domaines d'expertise.

Sans prétendre à l'exhaustivité, je voudrais citer quelques avancées significatives qui ont pu se dessiner en 2025 : réhabilitation totale de la « Tisanerie » au siège d'Orléans pour permettre à chacun de se restaurer ou de faire une pause dans de bonnes conditions, mise aux normes des espaces de circulation (couloirs et escaliers), création d'un espace d'accueil sécurisé et adapté sur l'antenne de Gien, remplacement de nos serveurs informatiques, création d'un portail avec accès sécurisé à Orléans, création d'un site intranet, etc.

Comme le dit un proverbe japonais : « *on apprend bien plus d'une défaite que d'une victoire* », nous allons donc poursuivre l'analyse des échecs du passé afin de continuer à proposer des solutions mieux adaptées pour l'avenir, et ainsi offrir un accompagnement digne et de qualité à toutes les personnes que nous accompagnons sur le chemin complexe de la vie. Ce travail, cette ambition, nous allons les conduire ensemble, de façon solidaire.

Brice Bartherote

Directeur général de l'Udaf du Loiret





L'UDAF DU LOIRET

RÉSEAU UNAF URAF ET UDAF



SES MISSIONS ET SON RÉSEAU

Les quatre missions légales que l'Udaf exerce sont définies par l'article L. 211-3 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

DONNER LEUR AVIS

« Donner leur avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles. »

REPRÉSENTER

« Représenter officiellement l'ensemble des familles du Département et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers Conseils, Assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, le Département ou la Commune. »

GÉRER TOUT SERVICE

« Gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estiment devoir lui confier la charge. »

EXERCER

« Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique... l'action civile relative aux faits de nature à nuire aux intérêts matériels et moraux des familles. »



L'Udaf du Loiret est une association loi 1901 et représente officiellement l'ensemble des familles du département. Reconnue d'utilité publique, elle a été créée à l'automne 1945, à la suite de l'ordonnance du 3 mars 1945, afin de jouer un rôle clé dans la défense des intérêts familiaux.

Le conseil d'administration est constitué de membres issus de tous les mouvements familiaux adhérents à l'Udaf du Loiret.

QU'EST CE QUE L'UNAF ?

L'Unaf (Union nationale des associations familiales) est l'institution officielle chargée de représenter l'ensemble des familles au niveau national.

Créée pour mettre en œuvre une politique familiale volontariste et ambitieuse, elle est instituée par l'ordonnance du 3 mars 1945, qui fonde également les Udaf. Reconnue d'utilité publique, l'Unaf porte la voix des familles auprès des pouvoirs publics et participe à l'élaboration des politiques familiales et sociales.

Une loi de 1975 renforce ses missions, notamment en favorisant la représentation des mouvements familiaux nationaux.

Elle anime et coordonne le réseau des Udaf et des Uraf sur tout le territoire, afin de défendre les intérêts matériels et moraux des familles.

QU'EST CE QUE L'URAF ?

L'Uraf (Union Régionale des Associations Familiales) regroupe les Udaf d'une même région.

Elle coordonne l'action des Udaf, soutient leurs projets et porte la voix des familles à l'échelle régionale. L'Uraf contribue à l'élaboration des politiques familiales et sociales en défendant les intérêts matériels et moraux des familles.

Elle favorise également les échanges, la mutualisation des pratiques et le développement d'actions communes au sein du réseau familial.

L'Udaf du Loiret est membre de l'Uraf Centre-Val de Loire, qui siège au Conseil Economique Social et Environnemental Régional (CESER).



LA GOUVERNANCE ASSOCIATIVE

Le Conseil d'administration de l'Udaf du Loiret est actuellement composé de **19** administrateurs : **10** élus lors de l'Assemblée générale et **9** désignés par les associations adhérentes. Les membres élus le sont pour quatre ans, renouvelables par moitié tous les deux ans.

Le Bureau est composé de **8** membres du Conseil d'administration pour une durée de deux ans.

Les membres du Bureau au 31 décembre 2025

FONCTION	NOM PRÉNOM	MOUVEMENT FAMILIAUX
Présidente	PELLE-PRINTANIER Marie-Odile	Associations Familiales Laïques
Vice Président	BERTRAND Arnaud	Associations Familiales Laïques
Trésorier	DE COINTET Jacques	Associations Familiales Catholiques
Secrétaire	COMBE-LABOISSIERE Odile	Associations Familiales Catholiques
Secrétaire adjoint	HAUDRY-CHARREAU Yohann	Association des Parents et futurs parents Gay et Lesbiens
Membres assesseurs	PINCELOUP Marie-Thérèse SOBRERO René BERNABE Antoinette	Association Dép. de la Famille du Cheminot du Loiret Associations Familiales Laïques Parrainons 45

Les membres du Conseil d'Administration au 31 décembre 2025

ADMINISTRATEUR	MOUVEMENT FAMILIAUX
BOULET Marie-Paule	Associations Familiales Catholiques
COULON Françoise	Familles Rurales
DELAUNAY Augustin	Associations Familiales Catholiques
DE LA ROCHERE Blandine	Associations Familiales Catholiques
DEMEULEMEESTER Elisabeth	UNAFAM
GAY Jean-Luc	Familles de France
GLORET Didier	Familles Rurales
LITANDA LE MAREC Véronique	AFP Siloé 45
MARCHIN Marinette	Familles Rurales
RAVOT Nathalie	Parrainons 45
TESSIER Raymonde	Familles Rurales

COMMISSION DE CONTRÔLE

Les membres de la commission se sont **retrouvés à 4 reprises** pour la gestion des listes d'adhérents (étude des multi-appartenances et rapport pour l'Unaf).

COMMISSION THÉMATIQUE MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

4 dossiers ont été reçus et étudiés pour l'année 2025. Après rencontres des familles, les membres de la commission se sont réunis le **29 avril 2025** pour finaliser l'instruction des dossiers reçus avant transmission en Préfecture. **Tous les dossiers ont reçu un avis favorable de Madame la Préfète du Loiret.**

COMMISSION DES SERVICES

La Commission des Services est un espace d'échanges, de concertation réunissant administrateurs et salariés et une force de proposition.

Si les salariés rencontrent des difficultés dans l'exercice de leur mission, ce groupe de travail doit pouvoir en débattre pour proposer des solutions dans l'intérêt de l'institution.

3 réunions ont été organisées en 2025.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET BUREAU

En 2025, le Conseil d'administration **s'est réuni 8 fois et le Bureau a tenu 6 réunions.** Au cours de ces séances, en plus de l'organisation habituelle, plusieurs sujets sont abordés : travaux, évaluation HAS, AEMO, embauches...

COMMISSION FINANCIÈRE

En 2025, le rôle de la commission financière est de superviser la tenue des comptes, de présenter au Conseil d'Administration toutes les décisions et orientations financières, et de préparer le rapport financier pour l'Assemblée Générale.

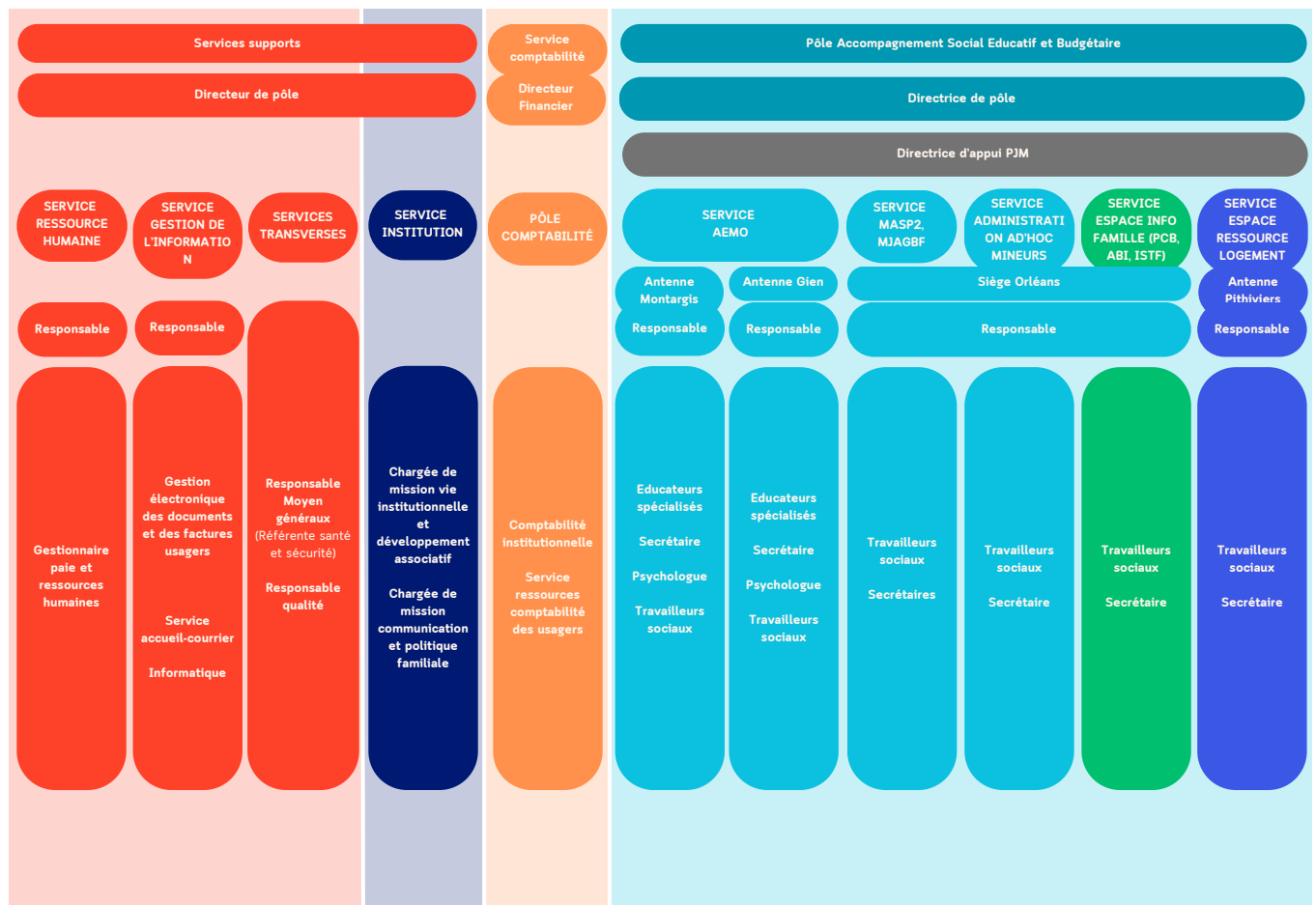


ORGANIGRAMME DES SERVICES

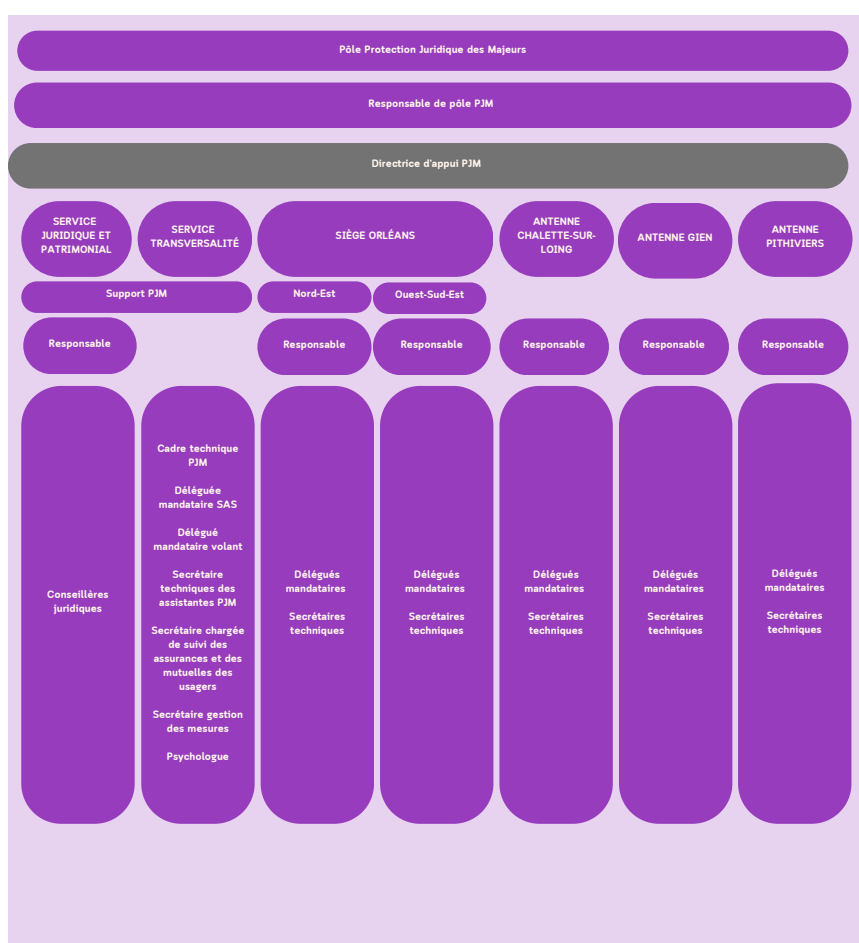
CONSEIL D'ADMINISTRATION

Directeur Général

Assistante de direction



Directeur Général



SIGLES :

AEMO : Accompagnement Educatif en Milieu Ouvert

MASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé

MJAGBF : Mesure Judiciaire d'Accompagnement à la Gestion du Budget Familial

PCB : Point Conseil Budget

ABI : Accompagnement Budgétaire Individualisé

ISTF : Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux





LE PÔLE INSTITUTION

LE PÔLE INSTITUTION

Le Pôle Institution assure l'ensemble des obligations statutaires nécessaires au bon fonctionnement de l'association.

Il constitue l'interlocuteur privilégié des associations adhérentes, des membres du Conseil d'administration, des représentants familiaux ainsi que des différents services de l'Udaf.

À ce titre, il prend notamment en charge :

- L'organisation administrative et matérielle des Conseils d'administration, des Bureaux, des Assemblées générales, des commissions sectorielles et des groupes de travail
- Assure le soutien, l'animation et le développement du réseau de l'Udaf (partenaires, Unaf, Uraf, REZO, élus...)
- La gestion des adhésions des associations
- La tenue des listes d'adhérents des associations familiales et l'organisation de l'appel à cotisation annuel
- La coordination des représentations familiales (campagnes, désignations, suivi des mandats, accompagnement et formations)
- Le secrétariat de la Médaille de l'Enfance et des Familles
- La mise en place des réunions d'information CCAS
- Participation à des forums et salons
- Assure l'organisation des événements institutionnels



En tant qu'animateur associatif, l'Udaf assure un appui technique et logistique auprès des associations adhérentes.

Elle les accompagne dans la mise en œuvre de leurs obligations administratives et met à leur disposition des salles de réunion ainsi que différents équipements nécessaires à leurs activités.

L'Udaf informe également ses membres sur la politique familiale, les travaux du réseau Unaf-Udaf-Uraf, les appels à projets, ainsi que sur les candidatures liées au renouvellement des représentants familiaux.

Elle favorise la mise en réseau des associations afin de renforcer les échanges et les coopérations.

Enfin, elle développe des actions de communication destinées à valoriser les associations adhérentes, notamment via les réseaux sociaux et le relais des événements organisés au sein du réseau.

LES SECRÉTARIAT DE LA MÉDAILLE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES

L'Udaf du Loiret assure, pour le compte de la Préfecture, le secrétariat de la commission départementale.

À ce titre, elle conduit les enquêtes auprès des familles ayant déposé un dossier de candidature pour cette distinction. Les conclusions de ces enquêtes sont ensuite transmises aux services préfectoraux pour validation.

En 2025, deux remises de médailles ont été organisées en mairie, en présence de représentants officiels.



**EN 2025 (PROMOTION 2024),
6
FAMILLES ONT ÉTÉ DÉCORÉES
DONT 1 POUR SERVICES EXCEPTIONNELS**

LA REPRÉSENTATION FAMILIALE : UNE MISSION ESSENTIELLE

Conformément à l'article L.211-3 (2°) du Code de l'action sociale et des familles, l'Udaf a pour mission de :

« Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer des délégués des familles aux instances. »

Dans ce cadre, l'association désigne un ou plusieurs représentants familiaux pour siéger au sein d'instances, conseils, commissions et organismes institués par des textes législatifs ou réglementaires.

Cette mission est principalement assurée par des bénévoles issus des associations familiales adhérentes à l'Udaf. Ils bénéficient d'un accompagnement spécifique tout au long de leur mandat (rencontres d'échanges, formations, appui technique).

L'Udaf est ainsi reconnue comme interlocuteur officiel des pouvoirs publics pour défendre les intérêts des familles à l'échelle départementale.

À ce titre, elle contribue à l'évolution des politiques publiques en faveur des familles et intervient dans de nombreux domaines, notamment :

**ACTION SOCIALE - LOGEMENT - SANTÉ - PARENTALITÉ ET ÉDUCATION - JEUNESSE - DROITS
DES FAMILLES - PROTECTION DE L'ENFANCE - HANDICAP - VIEILLESSE - CONSOMMATION -
BUDGET ET PRESTATIONS - COHÉSION SOCIALE - DROIT DES PERSONNES**

LES GRANDES LIGNES DES REPRÉSENTATIONS

Les représentants des usagers (RU) : un rôle essentiel dans le système de santé

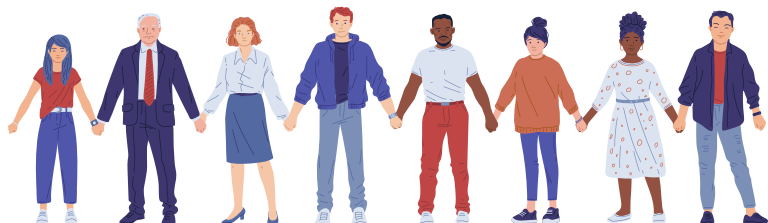
Le représentant des usagers (RU) jouent un rôle indispensable pour faire entendre la voix des patients. Leur mission principale est de défendre et de veiller au respect des droits des usagers du système de santé.

Ils contribuent activement à la promotion des droits des malades et participent, plus largement, à l'amélioration du système de santé, notamment en formulant des recommandations issues de leur expérience de terrain.

À ce titre :

- il siège dans différentes instances et commissions pour lesquelles il est mandaté, notamment en Commission des Usagers (CDU)
- il est membre d'une association de santé agréée
- il est nommé par l'Agence Régionale de Santé (ARS)
- en allant à la rencontre des patients au cours de leur séjour

Les RU exercent leurs missions à titre bénévole et portent à la fois les besoins individuels et collectifs des usagers, dans une logique d'amélioration continue du système de santé.



Qu'est-ce que la Commission des Usagers (CDU) ?

La Commission des Usagers (CDU) est une instance réglementaire présente dans chaque établissement de santé (hôpital ou clinique).

Elle a pour missions :

- de veiller au respect des droits des usagers
- d'accompagner les patients dans leurs démarches
- de contribuer à l'amélioration de la qualité de la prise en charge

Les CPAM : qu'est-ce que c'est ?

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM) est un organisme de droit privé chargé d'une mission de service public. Elle assure la gestion de l'Assurance Maladie au niveau local et les relations avec les assurés.

Chaque CPAM est composée d'un Conseil structuré en trois collèges : représentants des assurés sociaux, des employeurs, ainsi que de la mutualité et des usagers (dont France Assos Santé).

Le Conseil de la CPAM :

- valide les budgets proposés par CNAM,
- veille à la couverture du territoire et à l'accessibilité des services,
- suit le fonctionnement des actions locales et des structures de santé.

Ces instances permettent d'agir concrètement sur les aides aux usagers, les recours et l'amélioration du système de santé.

Représentation de l'UDAF à l'ORPADAM-CLIC de Montargis

L'Udaf est représentée depuis de nombreuses années au sein de l'ORPADAM-CLIC (Office des retraités et des personnes âgées de l'Agglomération Montargoise / Centre local d'information et de coordination).

Cette structure regroupe à la fois un CLIC et un office dédié aux personnes âgées. Elle accompagne les publics sur des thématiques essentielles : maintien à domicile, accompagnement en établissement, accès aux droits, aménagement du logement et soutien aux aidants.

Elle propose également des actions de prévention, des activités (notamment « Lire et faire lire ») ainsi qu'un service de pédicurie à tarifs adaptés pour les personnes âgées aux revenus modestes.

Le territoire couvert est étendu (Montargis et ses environs, Courtenay, Lorris, Bellegarde, Châteaurenard), avec des permanences organisées localement.

Le conseil d'administration se réunit environ 4 fois par an, en complément de l'assemblée générale, autour des questions de gestion et d'activités.

Représentation en CDCA

L'Udaf est représentée au sein du Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA), instance consultative créée par la loi de 2015.

Le CDCA contribue à l'élaboration et au suivi des politiques de l'autonomie dans le département. Il représente les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, ainsi que leurs familles et proches aidants.

4 Représentants de l'Udaf du Loiret siègent à la CDCA :

- E.Demeulemeester : Titulaire Collège personnes handicapées
- M-T. Pinceloup : Suppléante Collège personnes handicapées
- M-O. Pellé-Printanier : Titulaire Collège personnes âgées, membres du bureau de ce même collège
- B.Bartherote : Suppléant collège personnes âgées

Conseil Territorial de Santé (CTS)

Le Conseil Territorial de Santé (CTS), dirigé par l'Agence Régionale de Santé (ARS) est une instance de démocratie en santé. Il a pour mission d'établir un diagnostic territorial de santé et de contribuer à l'élaboration du Projet Régional de Santé (PRS) en région Centre-Val de Loire.

Le CTS favorise la coordination des acteurs locaux et la cohérence des actions menées sur le territoire.

Le CTS intervient notamment sur :

- l'évaluation des besoins de santé du territoire
- le suivi du PRS
- le respect des droits des usagers
- des thématiques spécifiques (accès aux soins, prévention, adaptation des structures, démographie médicale, etc.)

Exemples d'actions : adaptation des lieux de soins pour les personnes en situation de handicap, zonage des médecins dans le Loiret, organisation d'actions de prévention.

M-O. Pelle Printanier représente l'UDAF au sein de cette instance et participe à un minimum de 4 réunions annuelles.

Représentation Mutualité Sociale Agricole (MSA)

Au cours de l'année, le représentant participe à 6 réunions.

Les travaux ont principalement porté sur :

- le fonctionnement des différentes commissions (santé, sociale, salariés...)
- la mise en place d'actions de prévention et de soutien aux familles
- l'accompagnement du monde agricole, confronté à des difficultés économiques importantes

La MSA joue un rôle de proximité essentiel en allant directement à la rencontre des assurés pour faciliter leurs démarches et leur accès aux droits.

Le représentant a également suivi des webinaires de formation pour mieux comprendre le rôle d'administrateur, les missions de la MSA et les enjeux du secteur agricole.

Enfin, il souligne l'importance de renforcer les liens entre la MSA et les services de l'Udaf afin de mieux accompagner les familles.

1 Représentant de l'Udaf du Loiret siègent à la MSA : J. De Cointet

LES REPRÉSENTATIONS DE L'UDAF DU LOIRET EN 2025

PRESTATIONS / DROIT DES FAMILLES

• Dans les Centres Communaux/Intercommunaux d'Action Sociale (CCAS/CIAS) : Amilly, Ardon, Aschères-le-Marché, Beaugency, Boigny sur bionne, Bou, Bray / St Aignan, Chaingy, Châlette-sur-Loing, Charsonville, Checy, Dampierre en Burly, Fleury les Aubrais, Gien, Ingré, Jargeau, La chapelle Saint Mesmin, La Ferté Saint Aubin, Lorris, Loury, Mardié, Marigny les usages, Meung sur Loire, Montargis, Olivet, Orléans, Ormes, Patay, Pithiviers, Poilly lez Gien, Saint ay, Saint Brisson / Loire, Saint Denis de l'Hôtel, Saint Denis en Val, Saint hilaire st Mesmin, Saint Jean de la Ruelle, Saint Jean le Blanc, Saint jean le Blanc, Saint Martin sur Ocre, Saint Peravy la Colombe, Sandillon, Semoy, Sully sur Loire, Vennecy

- CAF
- CPAM
- Mutualité Sociale Agricole (MSA)

PARENTALITÉ / EDUCATION / JEUNESSE

- AMARA 45
- Commission attribution des places en crèches - ORL
- Commission d'agrément pour les parents à l'adoption
- Fondation Val de Loire
- Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance (ODPE)
- Conseil de famille des Pupilles de l'Etat

LOGEMENT / ENVIRONNEMENT / TRANSPORT

- Comité Consultatif des Services Publics Locaux - CCSPL Orléans
- Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) 28-45
- Commission consultative des expulsions locatives (CCEL)
- Fédération Solidaire pour l'Habitat - SOLIHA AIS (Agence immobilière sociale)
- Commission de Coordination des Actions de prévention des Expulsions Locatives - CCAPEX
- Commission de médiation Droit au logement opposable et Commission Droit à l'hébergement opposable (DALO et DAHO)
- Commission Locale de l'Amélioration de l'Habitat - CLAH
- Conférence Intercommunale du Logement - CIL - Agglo Mtgs, CC Gien et Sully
- Logem Loiret : Conseil d'administration et commission d'attribution des logements et d'examen d'occupation des logements
- Plan Départemental d'Action pour le logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD) - adopté en 2019



- CDU - Centre de convalescence "La cigogne", Saran
- CDU - Centre de convalescence "Les Buissonnets", Olivet
- CDU - Etablissement Public de Santé Mentale (EPSM), Fleury-les-Aubrais
- CDU - Centre hospitalier Lour Picou, Beaugency
- CDU - Centre Hospitalier de Pithiviers/Neuville aux Bois
- CDU - Centre Hospitalier agglo Montargoise Amilly
- CDU - Clinique de l'Archette - Centre hémodialyse, Olivet
- CDU - Clinique Belle Allée, Chaingy
- CDU - Maison de convalescence "Les Sablons", Checy
- CDU - CMPR l'Adapt Loiret SSR, Amily
- CDU - Hôpital Saint Jean, Briare
- CDU - Pôle santé Oréliance, Saran
- CRF d'appareillage "Le Coteau", La Chapelle Saint Mesmin
- HAD Centre Orléans Montargis / LNA Santé "Le Noble âge", Olivet
- SAS Centre de néphrologie de Montargis/Amily
- ATTIRRO Orléans
- Commission d'appel à projets social ou médico-social-Préfecture du Loiret
- Conseils de surveillance CH Gien
- Conseils de surveillance CH Montargis
- Conseils de surveillance - EPSM G. Daumezon de Fleury-les-Aubrais
- Conseil Territorial de Santé (CTS)
- Groupement Hospitalier de Territoire (GHT)
- Conseil Local de Santé Mentale (CLSM)
- Office des Retraités et des Personnes Agées de l'Agglo Montargoise / Centre Local d'Information et de Coordination pour pers âgées - ORPADAM CLIC
- Commission accessibilité de la ville d'Orléans
- France Assos Santé
- Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA)

- Comité Local des Usagers - Préfecture du Loiret
- Commission départementale de surendettement des particuliers
- Participation au jury d'examen des diplômes des métiers du secteur funéraire
- APPROLYS Centrale d'achats

NOMBRE DE
REPRÉSENTANTS
FAMILIAUX :

80



LE MOUVEMENT FAMILIAL DANS LE LOIRET

Pluraliste, l'Udaf du Loiret fédère des associations familiales ayant leur siège dans le département, des fédérations départementales, des sections locales d'associations nationales ainsi que des organismes associés.

Ces associations sont soit :

AFFILIÉES À UN MOUVEMENT FAMILIAL NATIONAL AGRÉÉ PAR L'UNAF

- **“Mouvements à but général” :**

les associations qui agissent dans des domaines dits généraux :
le soutien à la parentalité, l'éducation, la consommation, etc...
Toutes personnes peuvent y adhérer.

- **“Mouvements à but spécifique” :**

les associations qui réunissent des familles ayant des points en commun sur des thématiques spécifiques. Ces associations ont un objet précis. Il en existe 3 catégories : de type éducatifs ou professionnels, de type « sociaux » et regroupant des familles monoparentales et des familles homoparentales.
Seules les personnes ayant le même lien d'intérêt peuvent y adhérer.

NON FÉDÉRÉES

- Affiliées à une association, fédération, ou confédération nationale, agréée par l'Unaf en qualité d'organisme associé.

- Affiliées à une association, fédération, ou confédération nationale, non agréée par l'Unaf

INDÉPENDANTES

- Affiliées à aucune association, fédération, confédération nationale.



Relèvent du caractère d'« association familiale » les structures ayant pour objet principal la défense des intérêts matériels et moraux des familles, conformément à l'article L.211-1 du Code de l'action sociale et des familles.

Les « organismes associés » sont des associations poursuivant un objectif d'intérêt familial et apportant un soutien concret aux familles dans différents domaines de la vie quotidienne (enfance, parentalité, jeunesse, action sociale, loisirs, etc.).

Ce maillage associatif renforce la représentation des familles auprès des pouvoirs publics, favorise la mutualisation des compétences entre associations et permet aux familles de s'engager et de faire entendre leurs besoins.

NOUVELLE ASSOCIATION MEMBRE EN 2025



En 2025, l'APHL du Loiret rejoint le réseau des associations adhérentes de l'Udaf du Loiret.

Acteur engagé dans la prévention, l'accompagnement et le soutien des personnes en situation de handicap et de leurs proches, l'APHL apporte au réseau son expertise de terrain et sa connaissance fine des besoins des familles.

Cette adhésion renforce la représentation des familles auprès des institutions, enrichit les compétences du réseau et favorise des actions coordonnées au service des familles du Loiret, notamment celles concernées par le handicap.

LES ASSOCIATIONS À RECRUTEMENT GÉNÉRAL



AFP SILOE45

Association familiale protestante



AFC

Associations Familiales Catholiques d'Orléans



ASSOCIATION FAMILLE DE FRANCE

- La Chapelle Saint Mesmin
- Saint Jean de la Ruelle
- Saran



CDAFAL

Conseil Départemental des Associations Familiales Laïques

- Orléans
- Chécy-Bou-Mardié



UNION DES FAMILLES LAÏQUES ORLEANS



FÉDÉRATION FAMILLES RURALES DU LOIRET

- Ardon
- Aschères le Marché-Oison
- Baccon
- Beaulieu sur Loire
- Bray-Saint-Aignan
- Boigny sur Bionne
- Chaingy
- Charsonville
- Coullons
- Crottes en Pithiverais
- Dampierre en Burly
- Epieds-en Beauce
- Gidy
- Huiseau - Coulmiers - Rozières
- Jargeau - Saint Denis de l'Hôtel
- Lailly en Val
- Les Bordes-Bonnée
- Loury
- Mardié
- Marigny les usages
- Meung-sur-Loire
- Nancray sur Rimarde
- Neuville-aux-Bois
- Ormes
- Outarville
- Patay
- Rebréchien
- Sandillon
- Saint Ay
- Saint Cyr en Val
- Saint Denis en Val
- Saint Pérévaly la Colombe
- Sandillon
- Trainou

Familles Rurales Service à la Personne

- Agglo Est
- Agglo Nord
- Agglo Ouest
- Agglo Sud
- Beauce et Mauves
- Beauce Loirétaine
- Forêt d'Orléans
- Malesherbes
- Orléanais
- Pithiverais
- Val d'Or et Sullias

LES ASSOCIATIONS À RECRUTEMENT SPÉCIFIQUE



ADAPEI 45

Papillons Blancs du Loiret



APF FRANCE HANDICAP



APHL

*Association pour
l'Accompagnement des Personnes
en Situation de Handicap dans le
Loiret*



JUMEAUX ET PLUS 45



UNAFAM

*Union nationale de familles et amis de
personnes malades et/ou
handicapées psychiques*



LA FAMILLE DU CHEMINOT DU LOIRET



ENFANCE ET FAMILLE D'ADOPTION



ADMR

- du Giennois
- du Montargeois
- du Pithiverais
- Loire Beauce
- Orléans Val de Loire
- Outarville
- Val Forêt
- Val Sologne



APGL

*Association des Parents et
Futurs Parents Gays et
Lesbiens*



JPV45

*Jonathan Pierres Vivantes
Loiret*



FAVEC

*Associations de Conjointes
Survivantes et Parents
d'Orphelins*



MAISON FAMILIALE RURALE D'EDUCATION ET D'ORIENTATION

- Pithiverais
- Férolles
- Gien
- Saint Geniève des Bois
- Chaingy
- de l'Orléanais



PARRAINONS 45

LES ASSOCIATIONS NON FÉDÉRÉES



**ASSOCIATIONS
BEAUCE VAL SERVICES**



**ASSOCIATION DE
FAMILLES DE GIEN**



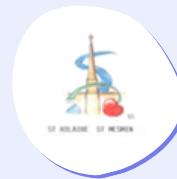
**ASSOCIATION
FAMILIALE SAINT
JEAN LE BLANC**



**ASSOCIATION DE
FAMILIALE DE
MARCILLY EN
VILLETTE**



**ASSOCIATION
FAMILIALE D'OLIVET**



**ASSOCIATION
FAMILIALE SAINT
HILAIRE**



**ASSOCIATION
FAMILIALE D'ORLEANS**

ORGANISME ASSOCIÉ



A DOMICILE 45



**ASSOCIATION
D'ENTRAIDE POUR LES
HANDICAPÉS**



**ASSOCIATION
ALZHEIMER 45**



**ASSOCIATION FAMILIALE
DE CHECY**



DIALOGUE AUTISME



LES AMIS DE PIERRE



**HABITAT &
HUMANISME**

LA RÉPARTITION DU FONDS SPÉCIAL

Attribution du fond spécial à l'Udaf du Loiret (part 1)	176 114,63 €
Attribution de 10% du Fonds Spécial de la 1ère part A répartir entre les Fédérations et les Associations	17 611,46 €
Solde à répartir entre les Fédérations et les Associations	17 611,46 €
Associations	12 238,01 €
Adhérents déclarés pour l'année 2025 (d'après la liste du 31 décembre 2024)	5 451
Montant attribué par adhérent	2,26 € (2,261605 €)



SERVICE COMMUNICATION

Le service communication accompagne les missions de l'Udaf du Loiret en valorisant ses actions, en renforçant sa visibilité et en facilitant l'accès à l'information pour les familles, les usagers et les partenaires.

L'année 2025 a été marquée par une structuration progressive du service, avec l'arrivée d'une chargée de communication en avril 2025. Par ailleurs, une alternante en BTS Communication a contribué aux actions du service jusqu'à la fin de son contrat, en août 2025.

Ainsi, les données présentées dans ce rapport ont été collectées à partir d'avril 2025, correspondant à la mise en place effective des actions de communication et des outils de suivi.



Le service communication est en charge :



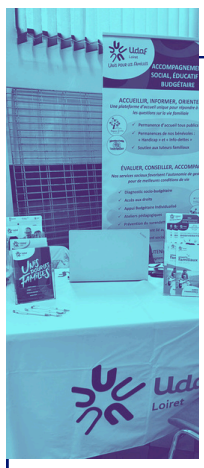
Assurer l'administration, l'animation et le développement de la présence de l'Udaf du Loiret sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn, Instagram, X et Bluesky).
Assurer la gestion, la mise à jour et l'optimisation de la fiche établissement sur Google Business Profile de l'Udaf du Loiret.



Assurer l'administration, la mise à jour et l'optimisation du site internet (actualités, référencement), ainsi que la gestion et l'animation de l'intranet de l'Udaf du Loiret (en lien avec le service informatique).



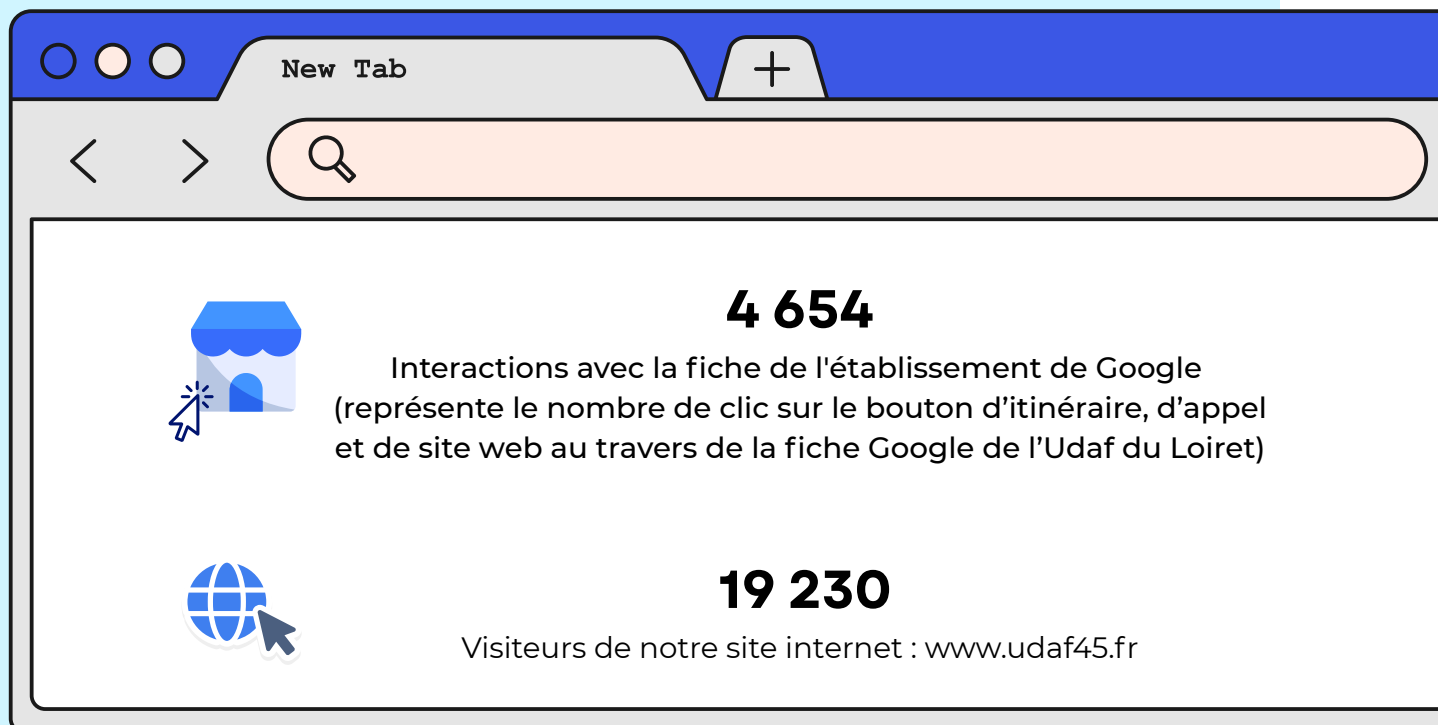
Assurer le suivi et la représentation de l'Udaf du Loiret lors des salons et forums. Participer à l'organisation des événements internes (en lien avec la chargée de mission vie institutionnelle et la secrétaire de direction).



Assurer la mise à jour, la structuration et l'harmonisation des supports d'information des différents services (plaquettes, livrets d'accueil MJAGBF et PJM) de l'Udaf du Loiret, afin de garantir la clarté et l'accessibilité de l'information auprès des publics accompagnés.
Concevoir et adapter des supports (plaquettes, courriers à destination des usagers) en version accessible, notamment en FALC (Facile à lire et à comprendre).

Assurer la diffusion, la mise en visibilité et le suivi des campagnes de prévention (3914, SOS Amitié...) au sein de l'Udaf du Loiret, afin de sensibiliser les publics aux dispositifs d'accompagnement existants (en lien avec le service qualité).

Le service communication en chiffres :



RÉSEAUX SOCIAUX


255
abonnés au
31/12/2025
+44,89 %
(entre avril et
décembre 2025)


48
abonnés au
31/12/2025


85
abonnés au
31/12/2025

Lancées en 2023, les pages Facebook et Instagram disposent encore d'un nombre d'abonnés limité, reflétant leur phase de démarrage. Des actions de développement de la communauté pourront être envisagées afin d'en renforcer la portée.

Les indicateurs de l'année 2025 témoignent d'une progression globale de la visibilité et de l'attractivité de l'Udaf du Loiret, aussi bien sur les supports numériques institutionnels que sur les réseaux sociaux. Néanmoins, ces évolutions restent contrastées selon les canaux utilisés.



La fiche Google de l'établissement a généré 4 654 interactions (clics vers l'itinéraire, les appels téléphoniques et le site internet). Ce volume traduit une forte sollicitation locale et confirme le rôle central de la fiche Google comme point d'entrée vers l'Udaf du Loiret, notamment pour les usagers recherchant un contact rapide ou des informations pratiques.

Parallèlement, le site internet a enregistré 19 230 visiteurs sur l'année. Ce chiffre met en évidence une fréquentation soutenue, reflet de l'intérêt porté aux informations, services et actualités proposés. Il souligne également la complémentarité entre la fiche Google et le site internet, la première jouant un rôle d'orientation, le second un rôle d'information approfondie.

Au cours de l'année, le service communication a participé à

6 salons et forums

renforçant ainsi la visibilité de l'organisation.

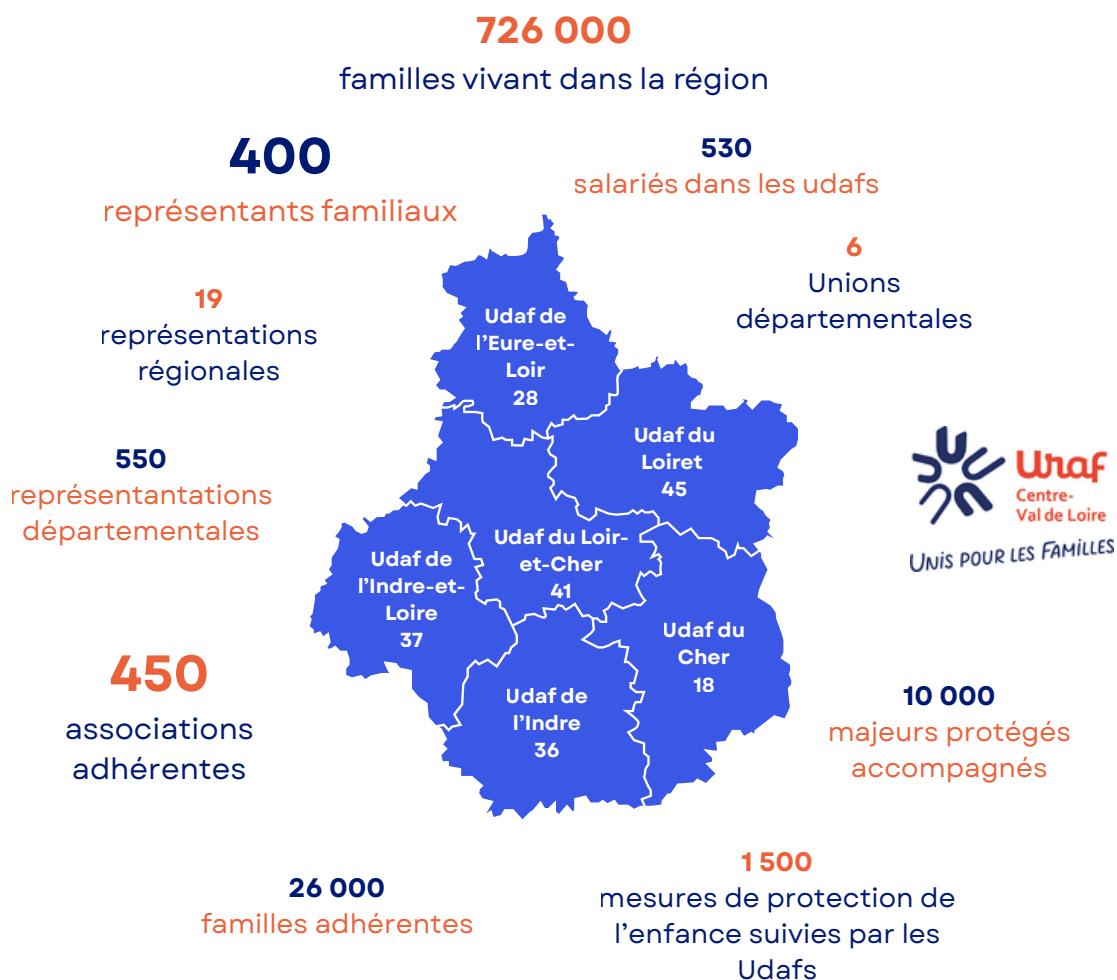
Par ailleurs, des réunions ont été menées en collaboration avec le service institution dans le cadre de la campagne de renouvellement des CCAS.



Dans le cadre de l'évaluation HAS, le service communication s'est fortement mobilisé en travaillant en étroite collaboration avec les services PJM et ASEB, ainsi qu'avec la responsable qualité. Ce travail partenarial a permis la mise à jour des documents institutionnels clés : livret d'accueil, projet de service, règlement de fonctionnement, manuel qualité, plan de gestion de crise et plan de continuité d'activité.

En 2026, un chantier dédié à la communication inclusive et accessible sera déployé. Il visera à améliorer l'accessibilité des documents pour tous les publics accompagnés, tout en consolidant la cohérence et l'identité institutionnelle.

L'ACTIVITÉ 2025 DE L'URAF CENTRE-VAL DE LOIRE



VIE INSTITUTIONNELLE

18 administrateurs
(3 pour chacune des 6 Udaf) et des directions

4 conseils d'administration
le 4 février, le 4 avril, le 3 octobre et le 8 décembre 2025

1 Assemblée générale ordinaire le 23 mai 2025

PARTICIPATIONS AUX RENCONTRES DU RÉSEAU

2 conseils des Régions
(27 mars et 7 novembre)

2 rencontres Présidents-Directeurs
(15, 16 mars et 29 novembre)

8 rencontres des permanents Uraf
Assemblée générale 80 ans
(14 et 15 juin)



LES SERVICES SUPPORTS

LE SERVICE RESSOURCES HUMAINES

Le service « Ressources humaines » occupe une place importante au sein de l'Udaf du Loiret. Il accompagne la direction et l'ensemble des équipes dans la gestion et le développement des ressources humaines, tout en veillant au respect des obligations légales et conventionnelles.

Ses principales missions sont les suivantes :

- La gestion administrative du personnel, représentant un effectif d'environ 130 salariés en flux constant
- L'élaboration et le suivi des paies ainsi que la réalisation des déclarations sociales
- La participation au dialogue social, en lien étroit avec la direction et le CSE
- La contribution aux processus de recrutement et à l'intégration des nouveaux collaborateurs
- Le pilotage du plan de développement des compétences, incluant l'organisation et le suivi des actions de formation ainsi que la gestion des emplois et des parcours professionnels (GEPP)
- Le déploiement et le suivi de la politique sociale au sein de l'Udaf.



Au 31/12/2025 :



**120 SALARIÉS
EN CDI**

**13 SALARIÉS
EN
CDD**



**103 FEMMES
17 HOMMES**

**DIFFUSION
DE 47 OFFRES
D'EMPLOI**



**RECRUTEMENT DE
26 SALARIÉS CDD
16 SALARIÉS CDI**



L'année a été marquée par le renforcement de l'équipe Ressources humaines, avec l'arrivée d'une deuxième salariée au sein du service.

Par ailleurs, une troisième collaboratrice a été recrutée en contrat à durée déterminée afin de consolider temporairement l'organisation du service et de faire face aux besoins identifiés.



**MOBILITÉ INTERNE
DE 8 SALARIÉS
(TRANSVERSALE,
GÉOGRAPHIQUE OU
VERTICALE)**

**ACCUEIL DE 5 STAGIAIRES :
1 LICENCE PRO MJPM
1 BTS ESF
1 LICENCE DROIT
1 LICENCE MATHÉMATIQUES
1 STAGIAIRE DE 3ÈME**



**85
SALARIÉS ONT BÉNÉFICIÉ
D'AU MOINS UNE ACTION DE
FORMATION**
(soit plus de +60,38 % entre 2024 et 2025)

**5
SALARIÉS DIPLÔMÉS DU CNC
MJPM EN 2025**

**SORTIE DE 7 PERSONNES
EN CDI**
(soit une diminution de
-58,82 % entre 2024 et 2025)





LE SERVICE MOYENS GÉNÉRAUX

Le service Moyens généraux assure la gestion de l'ensemble des ressources matérielles indispensables au bon fonctionnement des activités des salariés et des bénévoles.

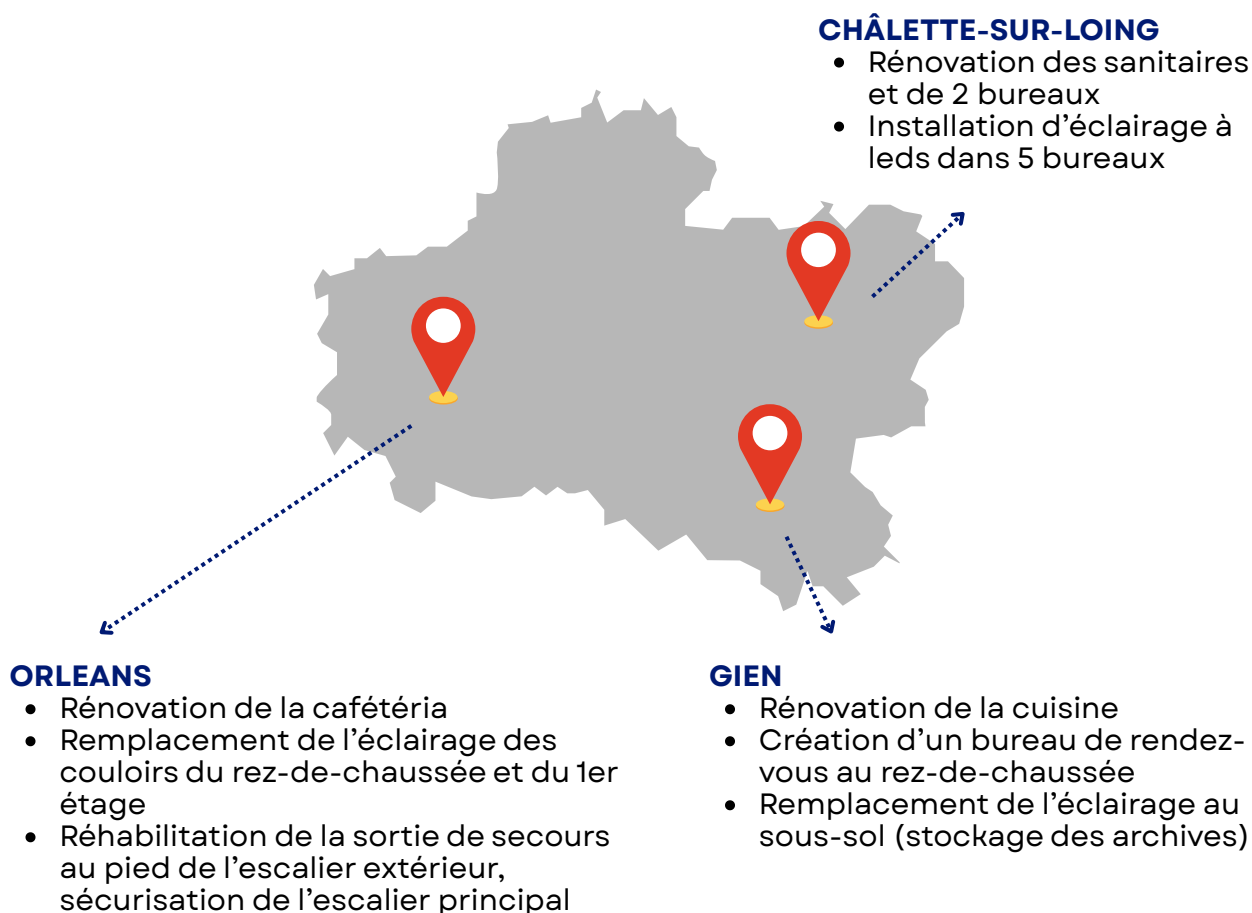
Son action s'organise autour de quatre pôles principaux :

- La gestion et l'entretien des locaux de travail
- La sécurité des biens et des personnes
- La gestion de la flotte automobile
- La politique d'achats et l'approvisionnement

**ENVIRON
162 000 €**

**ONT ÉTÉ INVESTIS
DANS LES TRAVAUX DE
RÉNOVATION ET DE
MISE EN CONFORMITÉ
SUR L'ENSEMBLE DES
SITES.**

QUELQUES RÉALISATIONS EN 2025

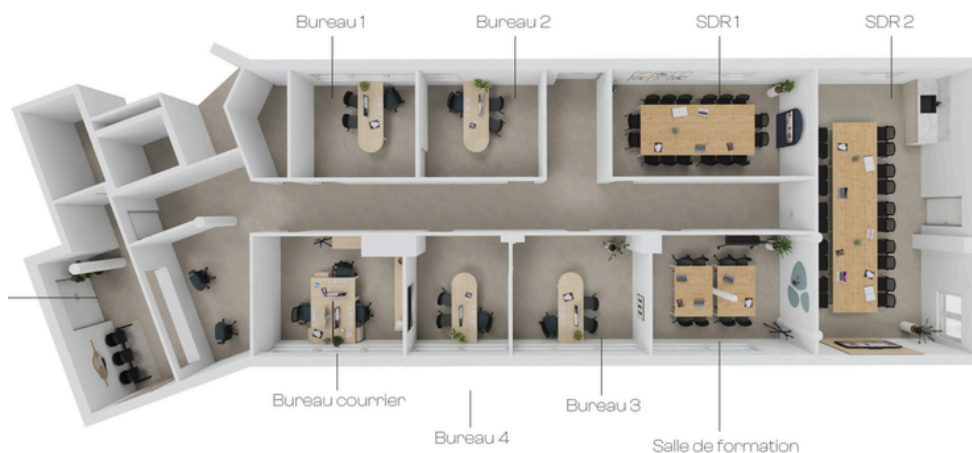


Les non-conformités électriques qui perduraient depuis plusieurs années ont toutes été traitées sur l'ensemble des sites.

FOCUS SUR LE SITE D'ORLEANS



Les travaux de modification/modernisation du rez-de-chaussée, côté accueil/salles de réunion, ont démarré le 5 décembre 2025 et devraient se terminer entre mi-mai et mi-juin.



FLOTTE AUTOMOBILE

La flotte automobile, initialement composée de véhicules Dacia, a été renouvelée par des Renault Clio, à isopérimètre en nombre de véhicules.

Cette évolution s'est accompagnée d'une optimisation des coûts : le montant mensuel de location est passé de 5 317 € TTC à 4 437 € TTC, soit une diminution proche de 20 %.

SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES

Différents chiffrages ont été amorcés sur fin 2024 pour améliorer la sécurité sur le site d'Orléans. Ces travaux ont été réalisés en 2025 et notamment :

- Motorisation et automatisation du portail
- Création d'un portillon à code pour les collaborateurs
- Remplacement de la sirène incendie peu audible dans certaines zones
- Remplacement de la totalité des blocs de secours

ACHATS

Un programme de remplacement progressif du mobilier non fonctionnel, endommagé ou usé (sièges de bureau, chaises de réunion, mobilier des espaces de pause, etc.) a été engagé.

L'ensemble des sites a bénéficié de ce renouvellement.

**INVESTISSEMENT D'ENVIRON
38 000 €
SUR L'ANNÉE 2025**

Rénovation de la cafétéria du site d'Orléans

ARCHIVES

Un travail conséquent a été mené tout au long de l'année afin d'optimiser la gestion des archives et de sécuriser les espaces de travail.

Les actions engagées ont notamment consisté à :

- Supprimer le stockage d'archives dans les couloirs du siège (notamment aux 1er et 2e étages) ainsi que dans les bureaux, afin d'améliorer la sécurité et les conditions de circulation
- Répertorier les archives PJM sur les sites d'Orléans, de Gien et de Châlette-sur-Loing, en vue de relancer les opérations d'élimination des documents ayant atteint leur délai légal de conservation de cinq ans, après autorisation des Archives départementales.

Ce travail de structuration et de mise en conformité se poursuivra en 2026.



SERVICE GESTION DE L'INFORMATION

Le Service Gestion de l'Information (SGI) est rattaché hiérarchiquement à la Direction de l'Udaf et est basé au siège de l'association.

Au 31 décembre 2025, le service est composé de 10 professionnels (10 ETP), répartis comme suit :

- 1 responsable de service (1 ETP*), également en charge des formations et du pilotage des projets fonctionnels métiers
- 3 agents d'accueil (3 ETP)
- 5 agents en charge de la gestion électronique des documents (GED) – factures et autres documents (5 ETP)
- 1 technicien informatique (1 ETP)

Le SGI joue un rôle central dans l'organisation et la fiabilisation des flux d'information au sein de l'Udaf, contribuant ainsi à la continuité et à la qualité du service rendu.

Les activités du service tournent autour des axes majeurs suivants :

- L'accueil/standard des publics : Partenaires, Prestataires, Personnes accompagnées
- La gestion du planning des véhicules de service et des cartes de Tram
- Le courrier et son traitement
- Numérisation, indexation et classement des documents et factures des personnes protégées, ces opérations correspondent à la G.E.D. (Gestion Electronique des Documents)
- Gestion de l'archivage des documents originaux des dossiers actifs
- Etude et mise en place des projets fonctionnels métiers
- Appui, paramétrages, formations et assistance aux utilisateurs sur les applications métiers (UNI.T NG & MAGIS – BUDGET&CO)
- Maintenance et assistance informatique et réseau de 1^{er} niveau, gestion de la flotte multimédia et des chartes informatiques



QUELQUES CHIFFRES DE 2025

L'accueil/standard/courrier



Gestion de la réception et
remise des cartes bancaires
des usagers



Dont une moyenne de 2 390
plis par mois via Maileva, et
environ 1 300 plis par mois
via la machine à affranchir.

Outre leurs missions d'accueil les personnels assurent également un support quotidien sur divers points :

- La gestion du planning des véhicules de service, et des cartes de tramway
- La gestion de la réception et remise des cartes bancaires des usagers
- L'envoi du courrier
- Le tri du courrier en vue de la GED, qui est centralisé sur le site d'Orléans

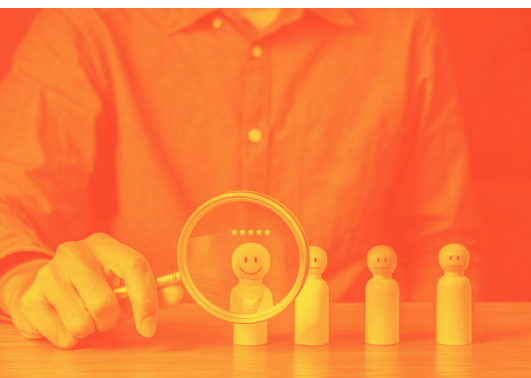
Le flux des courriers entrants est difficile à chiffrer depuis que la machine à ouvrir le courrier n'a plus de compteur, néanmoins les agents qui traitent le courrier n'ont pas l'impression qu'il y ait des variations tant en diminution qu'en augmentation de ce flux.

Traitement des documents et des factures en salle GED



L'activité GED est assurée dans un espace créé fin 2016 et dédié à cette activité (6 postes de travail, 2 scanners dédiés et 1 copieur/scanner, 2 boîtes mails génériques dédiées).

LES ACTIONS DE 2025



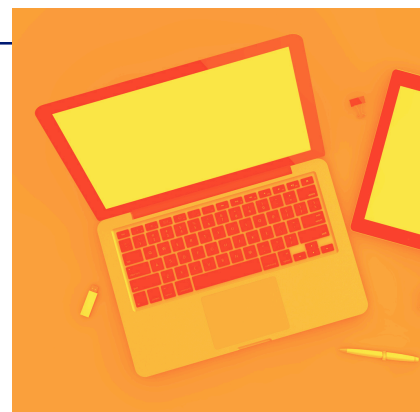
- Réalisation de **30 sessions de formations nouveaux arrivants** sur nos applicatifs métiers UNIT. NG et MAGIS
- Complément de formation de l'équipe de Pithiviers sur le module de révision budgétaire d'UNI.T NG
- Sensibilisation des équipes à la cybersécurité



- Mise en place d'un intranet à l'Udaf du Loiret
- Remplacement des 2 serveurs physiques.
- Sécurisation du réseau Informatique :
 - Changement des Stormshield sur chaque site
 - Ajout des box 4G/5G de secours sur chaque site en cas de coupure Fibre
- Installation informatique des locaux de l'accueil temporaire.

PERSPECTIVES 2026

- Formation continue sur nos applicatifs métiers UNI.T NG & MAGIS (Gestion des Événements et module de révision budgétaire)
- Mise en place de la nouvelle procédure pour la réservation des véhicules depuis l'intranet pour le site d'Orléans, sera étendue ensuite aux sites distants
- Sensibilisation des équipes à l'utilisation de l'IA dans le monde professionnel
- Remplacement d'une partie du parc informatique.
- Migration de la téléphonie fixe vers la Soft phonie
- Sécurisation des boîtes mails avec un Anti-spam et Anti-phishing
- Réorganisation des locaux dédiés à l'accueil sur le site du siège



SERVICE QUALITÉ



À la suite de la prise de poste de la Responsable Qualité intervenue en 2024, l'année 2025 s'est articulée autour d'un objectif prioritaire : la réactivation et la consolidation d'une démarche qualité opérationnelle, objectivée et conforme au référentiel HAS 2022.

L'exercice a été marqué par la préparation et la réalisation de l'évaluation HAS (novembre 2025), la formalisation d'un Manuel Qualité, le déploiement d'indicateurs chiffrés, ainsi que l'instauration de dispositifs internes de suivi et de contrôle.

Le présent rapport d'activité rend compte des actions conduites, des résultats quantifiés obtenus, des éléments issus des restitutions internes, ainsi que d'une analyse structurée des axes restant à consolider.

Évaluation HAS (novembre 2025)

Préparation, résultats et suites

La préparation HAS : un levier majeur de mise en conformité documentaire

La préparation de l'évaluation HAS a été un élément déterminant en 2025. Elle a été utilisée comme un levier de diagnostic et de mise en conformité : au-delà d'un rendez-vous réglementaire, elle a permis de prioriser les chantiers, sécuriser la traçabilité et rendre les pratiques plus lisibles.

Actions structurantes réalisées dans le cadre de la préparation :

- Analyse détaillée du référentiel HAS 2022 (droits, participation, co-construction, traçabilité, RGPD, gestion des risques, organisation) et explication aux équipes des critères impératifs.
- Cartographie des documents existants et identification des documents obligatoires manquants ou à mettre à jour.
- Mise à jour / production de documents institutionnels : règlement de fonctionnement, DUERP, PDGCCA (validation/diffusion), outils de consentement et de droits, projets de service.
- Structuration des preuves : harmonisation des supports, logique de traçabilité, mise en cohérence documentaire, harmonisation de l'affichage
- Sensibilisation interne : rappel que l'évaluation n'est pas un contrôle individuel mais un levier d'amélioration collective.

- Organisation et animation de restitutions aux salariés afin de donner une vision commune et de préparer les suites (plan d'actions).

Résultats : une évaluation globalement positive et plus encourageante qu'anticipé

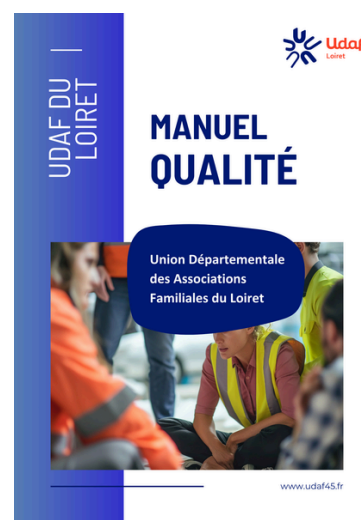
Les résultats ont été plus encourageants que prévu au regard du diagnostic initial. Les évaluateurs ont confirmé l'engagement professionnel des équipes et la qualité de l'accompagnement. Les écarts identifiés relèvent principalement de la formalisation, de l'harmonisation et de la traçabilité (preuve), et du manque de stabilité dans le pilotage.

Manuel Qualité 2025 : structuration du système qualité

Un 2025, un Manuel Qualité a été élaboré et validé. Ce document structurant formalise l'architecture du système qualité de l'institution : organisation des processus, gouvernance, outils mobilisés, intégration de la logique d'amélioration continue (PDCA) et principes de maîtrise documentaire. Il constitue un cadre de référence pour les équipes, la direction, les instances ainsi que pour les démarches d'audit et d'évaluation.

L'arrivée de la nouvelle chargée de communication a constitué un appui structurant dans la phase de formalisation du système qualité. Son intervention a permis d'engager un travail d'harmonisation des documents produits par l'institution (supports institutionnels, outils à destination des usagers, documents qualité), avec un niveau de cohérence graphique et rédactionnelle inédit pour l'institution.

Ce travail a également conduit à une révision des affichages dans les espaces d'accueil, améliorant la lisibilité des informations mises à disposition des usagers et renforçant la conformité aux exigences réglementaires.



Pilotage par les indicateurs : analyses statistiques et actions engagées

L'un des axes structurants de l'année 2025 a été le développement d'un pilotage fondé sur les données. Cette démarche a consisté à produire et analyser des indicateurs statistiques afin d'objectiver les écarts constatés, de distinguer les défauts de pratique des défauts de saisie, et de mettre en œuvre des actions correctives adaptées et proportionnées.

GESTION DES RISQUES : COMMISSION DES ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES (EI/EIG)

C'EST QUOI LA COMMISSION EIG ?

La commission EI/EIG est un espace d'échanges et d'analyse collectif, bienveillant et confidentiel.

C'EST QUAND ?

Elle se réunit chaque mois, conformément à son règlement de fonctionnement.

ON DÉCLARE QUOI ?

Tout événement indésirable survenu dans le cadre du travail et ayant ou pouvant avoir un impact sur :

- La sécurité ou les droits d'une personne accompagnée, d'un professionnel ou d'un tiers,
- Le fonctionnement du service

QUI PEUT DÉCLARER ?

Tout salarié peut signaler un événement, un incident ou une suspicion de maltraitance.

DÉVELOPPEMENT

Elle réunit :

- La direction
- Et des salariés volontaires, cadres et non cadres de tous services
- La personne qui présente le cas signalé (la personne qui fait le signalement peut se faire représenter par un(e) collègue)

Le traitement en commission est réalisé dans un cadre de confidentialité et de bienveillance, afin de tirer collectivement des enseignements de chaque situation.

Évolution de la commission et enseignements tirés

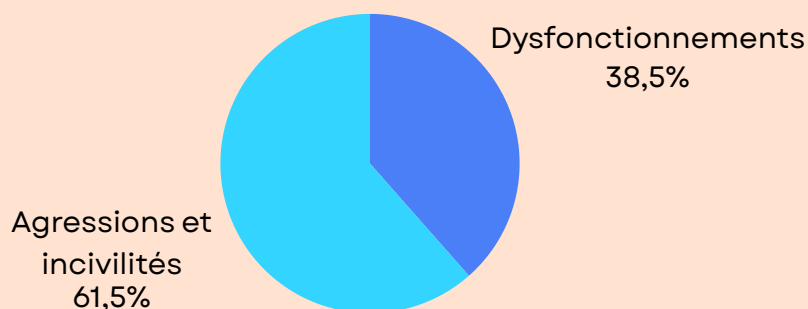
Les présentations internes réalisées au fil de l'année permettent de dégager plusieurs constats concernant l'évolution de la commission.

Au démarrage du dispositif, les signalements portaient majoritairement sur des situations d'incivilités. Au cours de l'année 2025, une évolution notable est observée : une part croissante des signalements concerne désormais des dysfonctionnements internes.

Cette évolution témoigne d'une appropriation progressive du dispositif par les équipes, qui l'identifient de plus en plus comme un levier d'amélioration des pratiques professionnelles et de fonctionnement des services.

Par ailleurs, le signalement est progressivement perçu comme un outil d'analyse et de retour d'expérience permettant de sécuriser les pratiques, et non comme un dispositif à visée sanctionnante. Cette évolution contribue à renforcer une culture de la qualité et de l'amélioration continue.

Un besoin a néanmoins été identifié concernant la diffusion des enseignements issus des commissions. Il apparaît nécessaire de structurer un retour d'information à destination de l'ensemble des équipes, au-delà des seules personnes participant aux commissions, afin de partager les décisions prises, les enseignements tirés et les évolutions de pratiques qui en découlent.



Au total 52 signalements d'événements indésirables sur l'année dont 32 pour des faits d'incivilités et 20 pour des signalements de dysfonctionnements dans le fonctionnement interne (données 2025, fichier commun EIG/AGEVAL).



ENQUÊTES DE SATISFACTION 2025 – AGEVAL ET STRUCTURATION DE LA PARTICIPATION

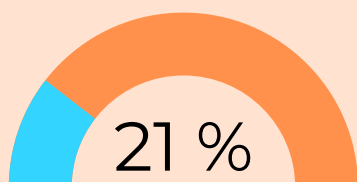
Les enquêtes de satisfaction sont réalisées via le logiciel qualité AGEVAL, garantissant traçabilité, extraction et suivi des résultats. Dans le cadre de la préparation HAS, ces enquêtes ont aussi permis d'initier une structuration de la participation des usagers.

Enquête PJM



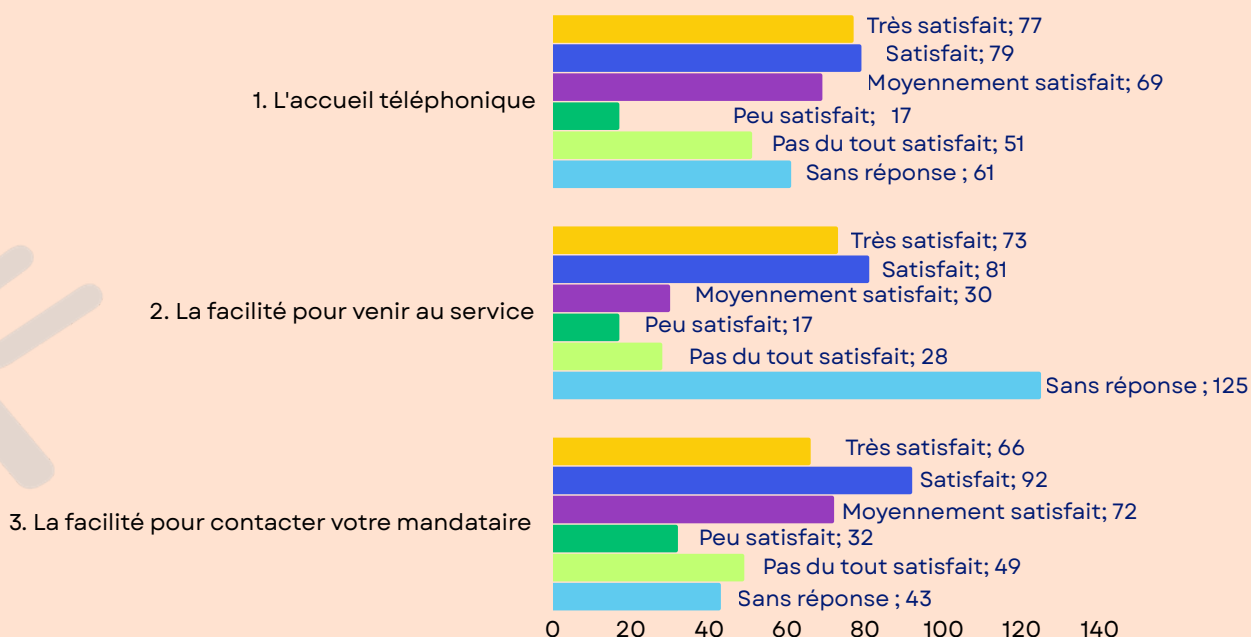
Taux de participation de 30,7% avec 354 réponses

- Points de vigilance récurrents : joignabilité, délais de réponse, continuité en cas d'absence



21 % favorables à un groupe d'expression (76 personnes)

Il a été décidé de mettre en place deux groupes d'expression par an, organisés par thématique et par antenne, avec la désignation d'un pilote référent pour chaque site.

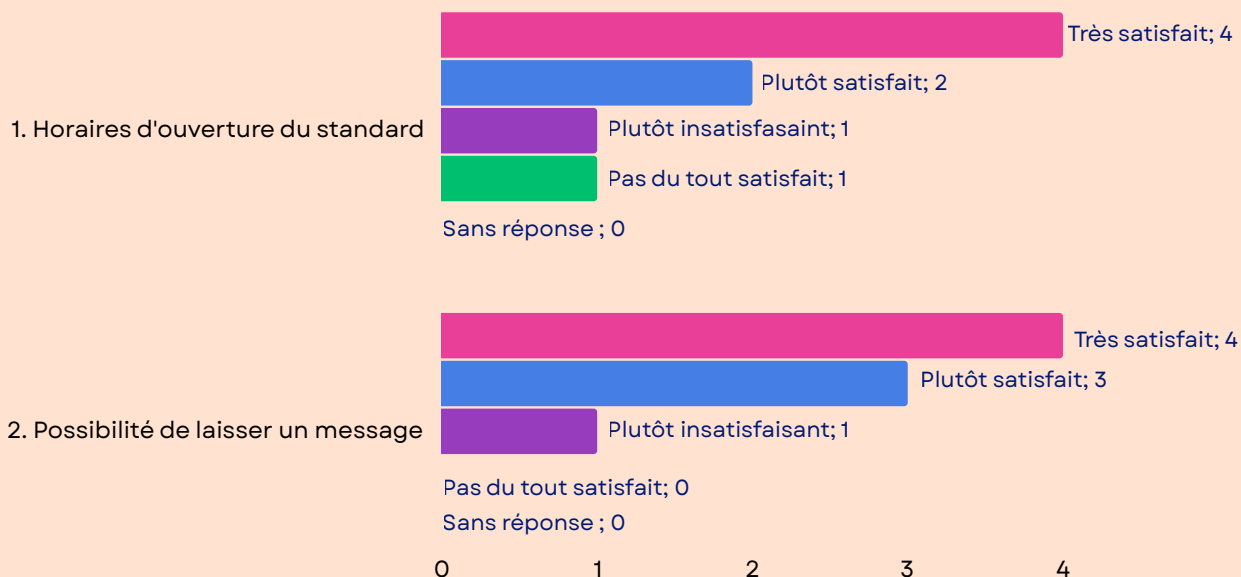


Enquête MJAGBF



Taux de participation de 8,5 %, avec 8 réponses, ce qui est insuffisant pour une analyse représentative.

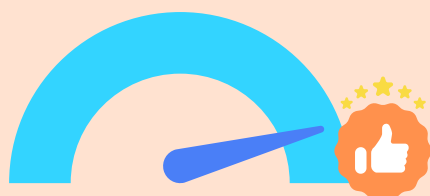
L'enquête a été envoyée trop tôt dans le déroulé de la mesure. La prochaine enquête sera proposée en fin de dispositif et nous souhaitons mettre en place des « cafés parents ».



Enquête ERL / ETRL



Taux de participation de 24 %, avec 36 réponses.



Recommande le service



75 % sont très satisfaits
de l'écoute, la disponibilité et les
discrétion du travailleur social

À la suite de la première enquête, il a été décidé de systématiser l'envoi du questionnaire en fin de dispositif, afin d'évaluer plus précisément son efficacité ainsi que le niveau de satisfaction des usagers

BILAN 2025 ET PERSPECTIVES 2026

Structuration de la démarche qualité et amélioration continue

L'année a été marquée par une structuration renforcée de la démarche qualité, avec la préparation à la certification HAS utilisée comme levier de mise en conformité documentaire et d'organisation des pratiques.

Le Manuel Qualité 2025 a ainsi été élaboré afin de formaliser le cadre institutionnel, la gouvernance et les outils associés, contribuant à une meilleure lisibilité des processus internes.

Le pilotage de l'activité s'appuie désormais sur des indicateurs consolidés (visites, DIPM/DIPC, événements indésirables, réclamations, satisfaction des usagers), permettant d'objectiver les pratiques et de déclencher, le cas échéant, des actions correctives adaptées.

Par ailleurs, le dispositif de gestion des événements indésirables (EI/EIG) a poursuivi sa montée en maturité. L'appropriation par les équipes, l'analyse systématique des signalements et le suivi des actions via l'outil AGEVAL ont permis d'inscrire ce dispositif comme un véritable levier d'amélioration continue, soutenu par un co-pilotage garantissant la continuité et la cohérence des actions engagées.

Dans le même temps, les contrôles internes ont été consolidés à travers la mise en place et l'exploitation de tableaux de suivi (réclamations, CRG, droits sociaux, soit-transmis, ouvertures et clôtures de mesures), renforçant la fiabilité des processus et la maîtrise des risques.

Enfin, la participation des usagers a fait l'objet d'une structuration progressive. L'exploitation des enquêtes AGEVAL a permis d'alimenter la réflexion institutionnelle et de faire émerger des actions concrètes, telles que la mise en place de groupes d'expression ou de cafés parents, favorisant l'implication des publics accompagnés.



Plan d'actions 2026 – Consolidation de la démarche qualité



Dans la continuité des enseignements issus de l'évaluation HAS et des analyses internes conduites en 2025, plusieurs axes d'amélioration ont été identifiés afin de consolider et structurer durablement la démarche qualité institutionnelle.

Ces orientations s'inscrivent dans une logique de renforcement de l'amélioration continue, avec une attention particulière portée à la participation des usagers, à la sécurisation des pratiques professionnelles et à la prévention des risques.

Les actions définies pour 2026 traduisent la volonté de poursuivre la dynamique engagée en 2025, en faisant évoluer l'organisation d'une qualité encore partiellement déclarative vers une qualité pleinement pilotée, structurée et anticipative. Cette évolution vise à renforcer la lisibilité des pratiques, à fiabiliser les processus et à inscrire l'amélioration continue au cœur du fonctionnement institutionnel.

Les actions

- Réactivation des fiches de demande d'amélioration
- Finalisation du registre RGPD
- Mise en place des groupes d'expression des usagers
- Mise en place de groupes de réflexion éthique
- Élaboration d'un plan institutionnel de prévention de la maltraitance





LE PÔLE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS



PÔLE PROTECTION JURIDIQUE DES MAJEURS

Le service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs et à l'Accompagnement Judiciaire de l'Udaf du Loiret est agréé en tant que Service Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs (SMJPM). Il intervient sur l'ensemble du département grâce à l'organisation de cinq équipes réparties sur quatre sites : Orléans, Pithiviers, Gien et Châlette-sur-Loing.

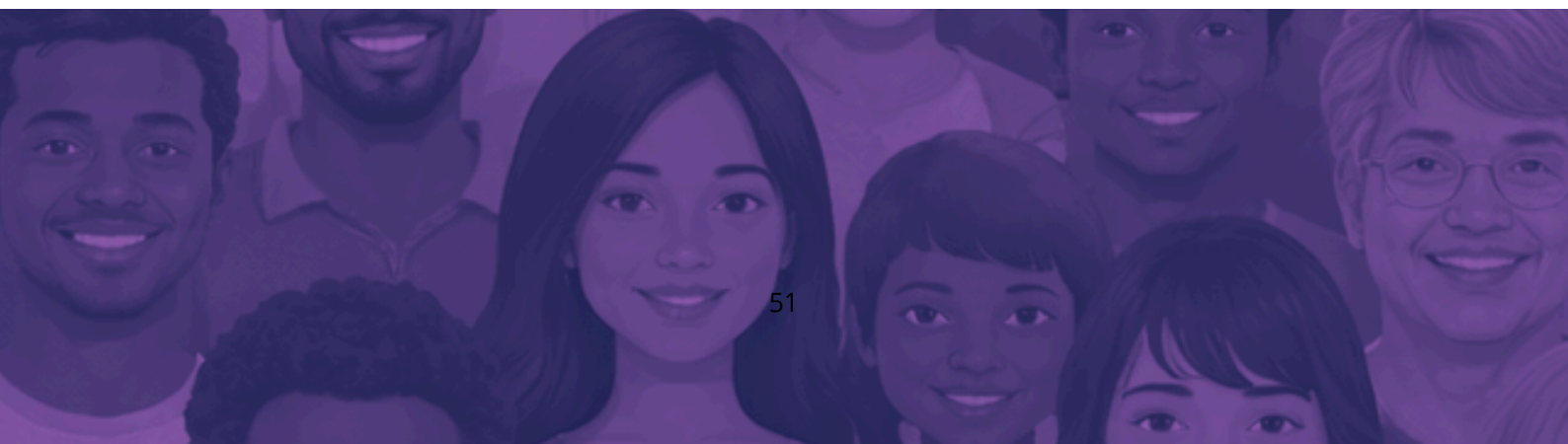
Le service accompagne des personnes majeures en situation de vulnérabilité dans le cadre de mesures judiciaires telles que l'accompagnement judiciaire, la sauvegarde de justice avec désignation d'un mandataire spécial, la curatelle, la tutelle ainsi que les subrogés tutelle ou curatelle.



Le grand âge, la maladie, le handicap ou encore les accidents de la vie peuvent altérer les capacités d'une personne à défendre seule ses intérêts. Dans ces situations, le juge des contentieux de la protection peut prononcer une mesure adaptée – sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou habilitation familiale – afin de garantir la protection de la personne et de ses biens.

Mobilisé dans l'intérêt des personnes protégées, le service inscrit son action dans le respect des droits, de la dignité et de l'autonomie des personnes accompagnées, en recherchant systématiquement les solutions les plus adaptées à leur situation.

Aux côtés des familles et des acteurs du secteur, l'Unaf contribue de longue date à l'évolution de la politique publique de protection juridique des majeurs, notamment depuis la réforme majeure issue de la loi du 5 mars 2007. Aujourd'hui, au sein de l'Interfédération PJM (Unaf – Fnaf – Unapei), elle poursuit son engagement en faveur de l'amélioration continue de la protection des personnes vulnérables et de la reconnaissance du métier de mandataire judiciaire à la protection des majeurs.



TYPOLOGIE DES MESURES EXERCÉES

Nombre total de mesures exercées par notre service au 31 décembre 2025 :

1936

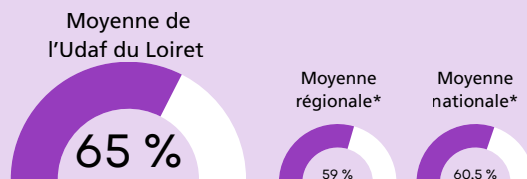
Au final, nous constatons que :

55%

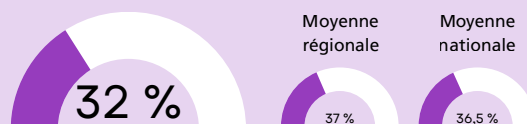
de nos mesures sont des curatelles auprès des personnes vivant à domicile qui nécessitent davantage d'accompagnement.

19%

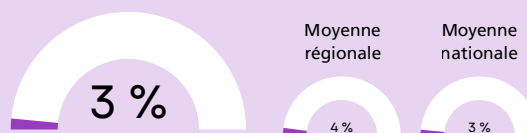
concernent des tutelles de personnes vivant en établissement.



1 255 Mesures de curatelles



620 Mesures de tutelles



61 Autres mesures PJM

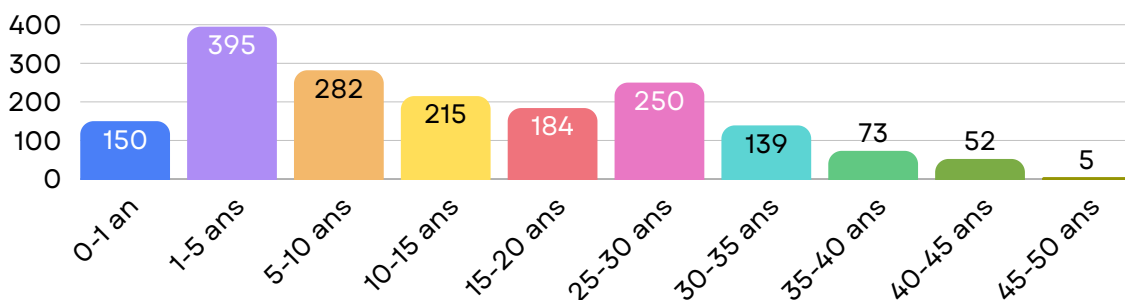


1 374 Mesures à domicile

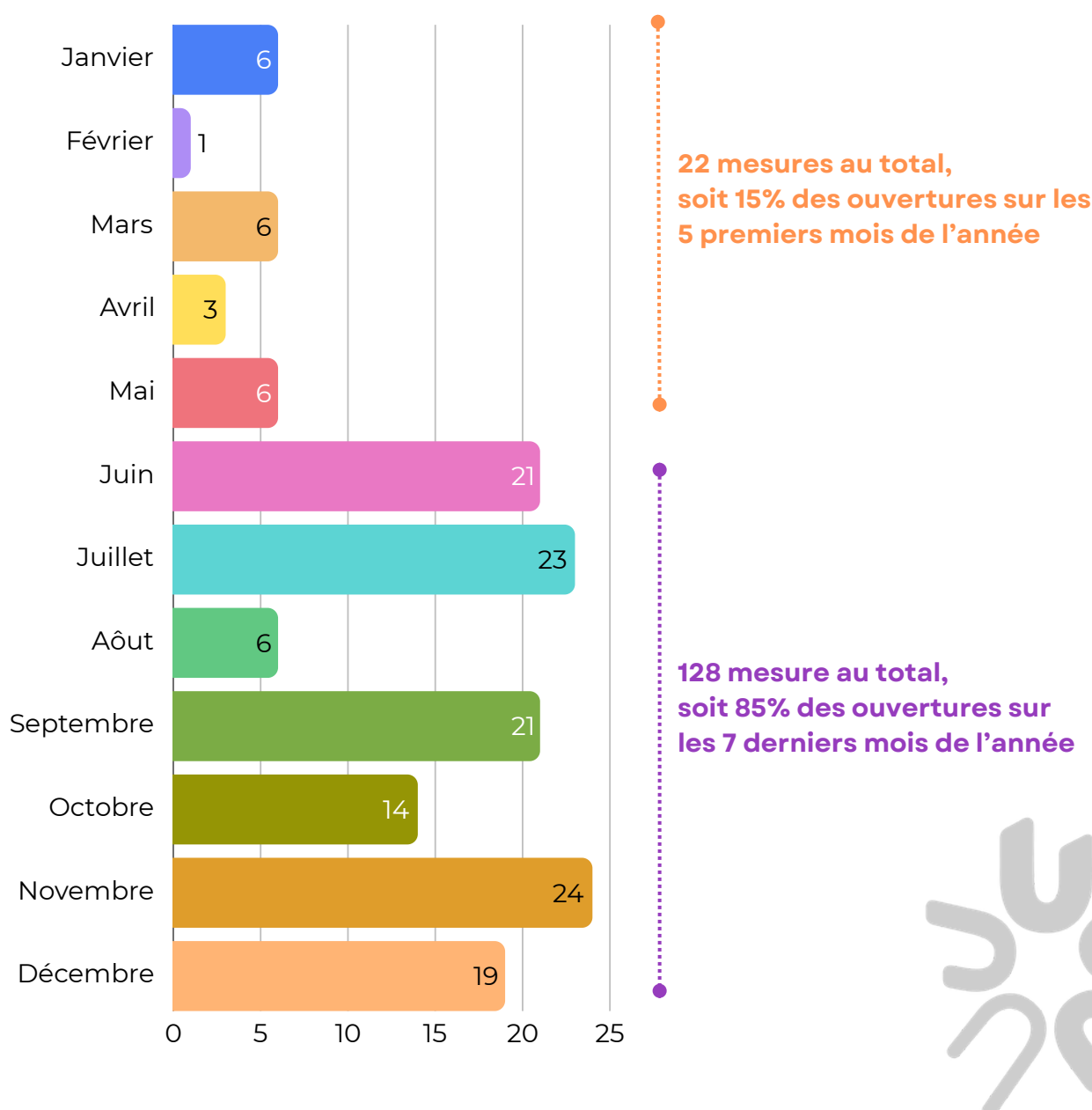


561 Mesures en établissement

Ancienneté des mesures de protection :



“Flux” des ouvertures de mesure en 2025



L'évènement le plus marquant durant l'année a été la forte reprise de l'activité à partir de juin du fait de nouvelles mesures confiées prioritairement de la part des Juges du Tribunal d'Orléans.

Cette activité a nécessité de réactualiser la sectorisation des lieux d'intervention de nos différentes Equipes. Concomitamment la fonction polyvalente de Mandataire « volant » a été mise en place afin d'apporter un renfort immédiat dans le cadre des ouvertures de mesure ainsi que pour suppléer les absences imprévues de Mandataires.

75%

des mesures que nous exerçons nous ont été confiées par le Tribunal d'Orléans

25%

par le Tribunal de Montargis



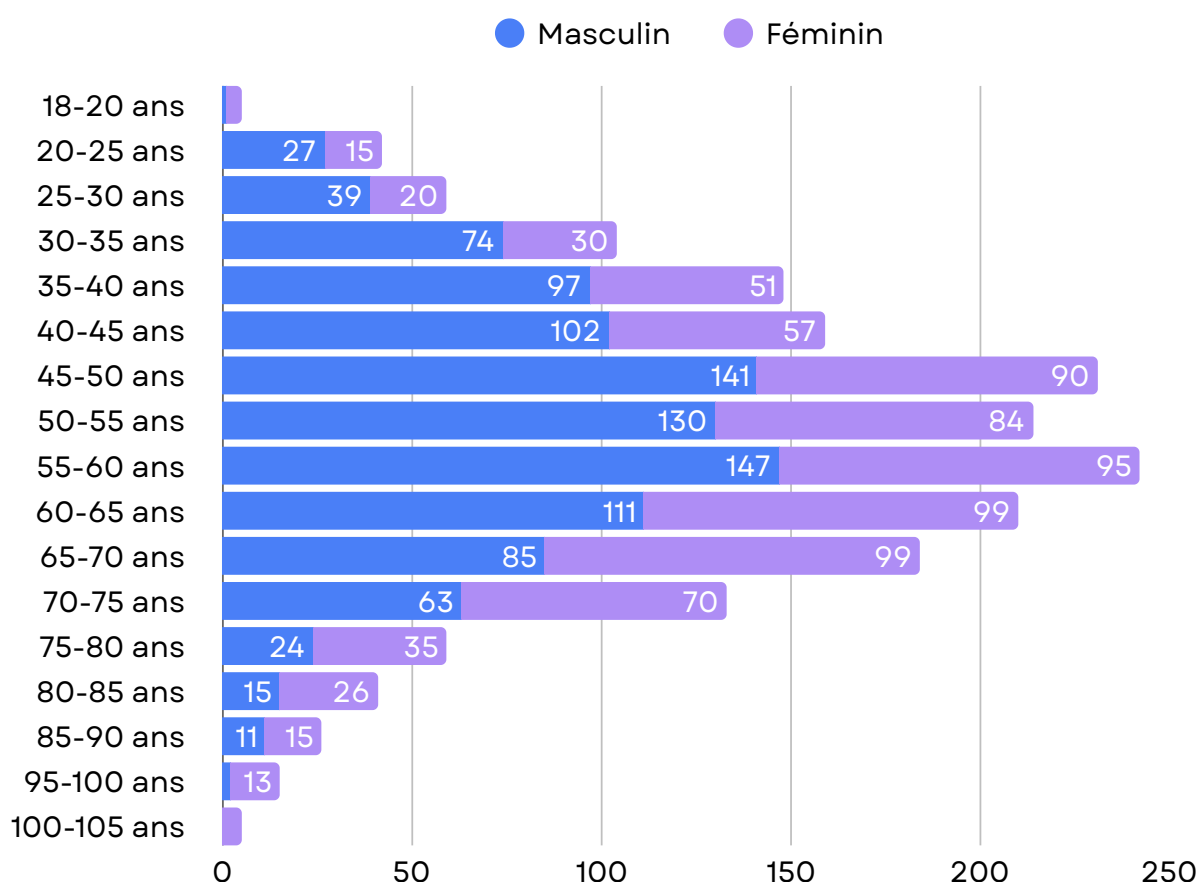
Faisant suite à l'Inspection menée en 2023 et à ses injonctions, des travaux ont été menés sur les accueils de l'antenne de Gien et d'Orléans. Les travaux de Gien ont été réalisés durant l'année, ceux d'Orléans ont commencé dès décembre et s'achèveront en juin 2026 afin d'accueillir nos usagers dans de meilleures conditions. Ainsi depuis décembre Orléans bénéficie d'un accueil temporaire externalisé à 6 minutes de nos bureaux. Lors de ce réagencement de deux de nos accueils, nous avons modulé nos horaires d'ouverture afin de passer de 3 à 4 heures par jour (hormis le mardi qui est un jour de fermeture au public).

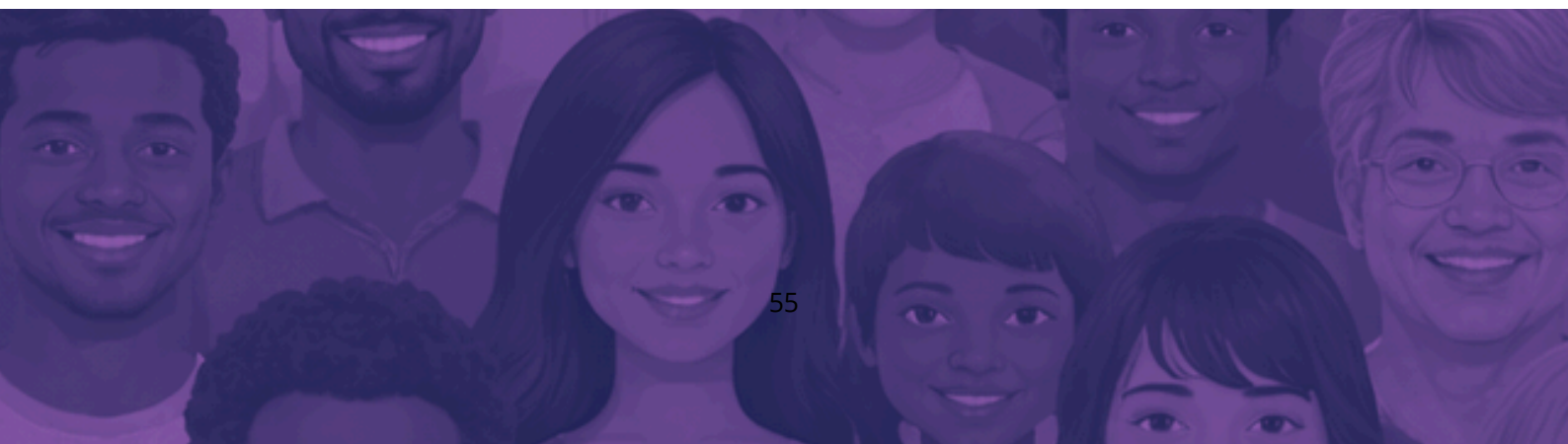
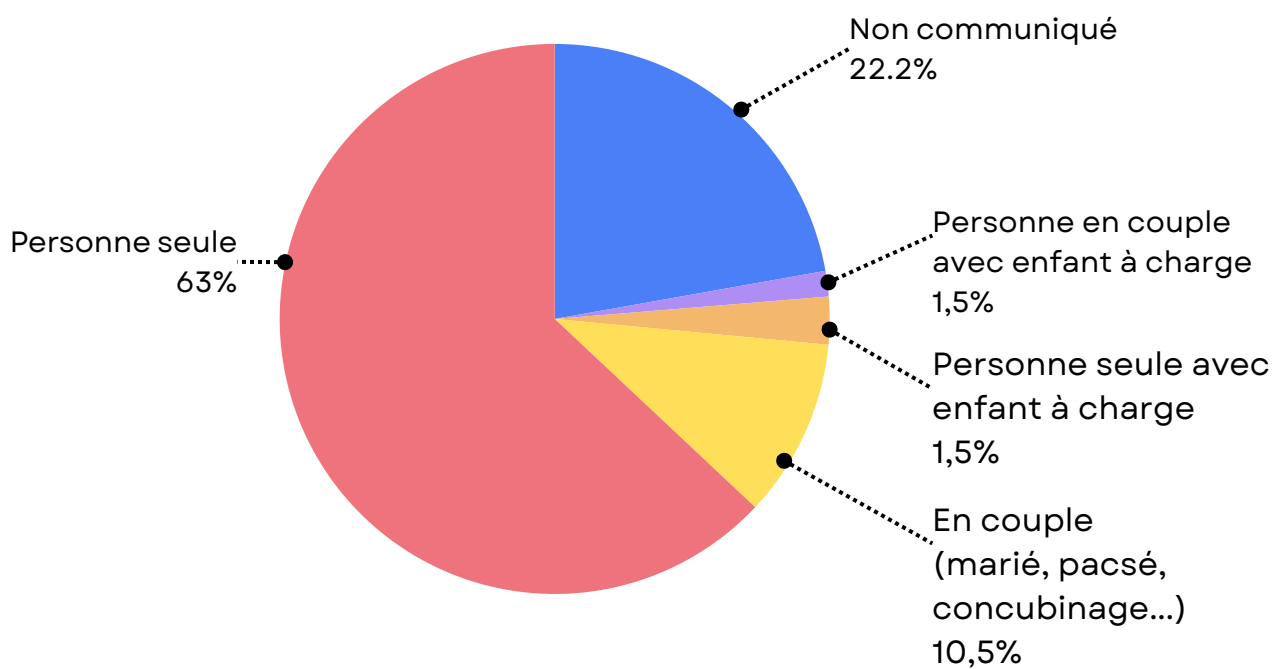
Autres évènements importants durant l'année, le nouveau "Projet de Service PJM" a été finalisé avec la participation de personnes protégées ainsi que le "Règlement de fonctionnement du service".

Enfin et conformément à nos obligations légales, l'Evaluation HAS de notre Service s'est déroulée en novembre.



Les bénéficiaires





LE SERVICE JURIDIQUE ET PATRIMONIAL

Le service juridique et patrimonial intervient en appui des délégués mandataires sur Orléans, ainsi que sur les antennes de Pithiviers, Gien et Châlette-sur-Loing.

Ses missions ne sont pas exhaustives ; toutefois, l'accent est mis prioritairement sur les opérations les plus complexes.

À ce titre, le service intervient systématiquement dans les affaires suivantes :

- Successions
- Rapatriements et placements financiers (hors épargne de précaution)
- Cessions immobilières



En 2025, le service à reçu :



524

**Nouvelles demandes
d'interventions**

135

**Relatives à des
successions**

82

**Demandes de
placements
financiers**

42

**Cessions
immobilières**



402

Affaires cloturées



2 427 195 €

**Placés au cours de
l'exercice**



L'année 2025 a également été marquée par un important travail de revue approfondie des contrats d'assurance-vie et de capitalisation en cours, travail engagé dès la reconstitution du service juridique intervenue en avril 2024.

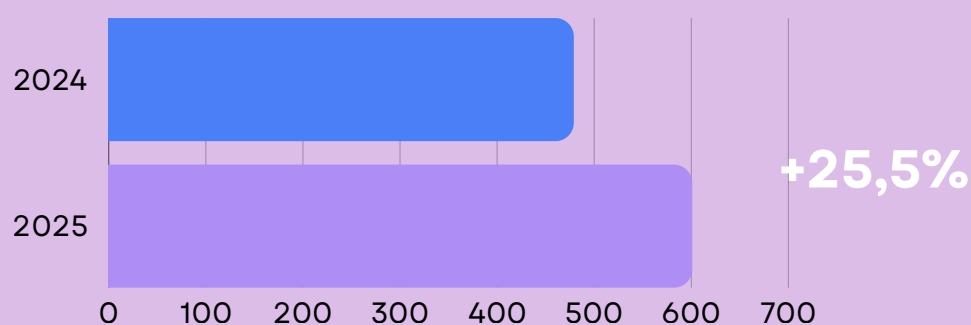
Cette démarche a pour objectif de récupérer les bulletins d'adhésion, de mettre à jour les clauses bénéficiaires, de vérifier la souscription à l'Epargne handicap le cas échéant et de s'assurer du caractère prudent des placements réalisés.

Ainsi, 644 contrats ont été contrôlés et mis à jour.

Au 31 décembre 2025 :



**Le service comptabilisait
601 affaires en cours**



Au 31 décembre 2025, le service comptabilisait 601 affaires en cours, ce qui représente une augmentation de 25,5 % par rapport à 2024.



LE PÔLE ASEB

ACCOMPAGNEMENT
SOCIAL, ÉDUCATIF ET
BUDGÉTAIRE



PÔLE ACCOMPAGNEMENT SOCIAL, ÉDUCATIF ET BUDGÉTAIRE (ASEB)

Le Pôle ASEB propose différents services aux familles, de la mise en place de mesures relevant de la protection de l'enfance aux mesures administratives, ainsi que différents accompagnements (social, budgétaire...)

Protection de l'enfance



Service action
éducative
en milieu ouvert



Service des
mesures
judiciaires d'aide à
la gestion du
budget familial



Service
administration
ad'hoc pour les
mineurs

Accompagnement budgétaire et social



Espace ressource
logement (ERL)



Espace Info
Familiales (EIF)



Point Conseil
Budget (PCB)



Plateforme de
microcrédit
personnel (MCP)



Information et
soutien aux
tuteurs Familiaux
(ISTF)



Service mesure
d'accompagnement
social Personnalisé
renforcée (MASP 2)

SERVICE ACTION ÉDUCATIVE EN MILIEU OUVERT (AEMO)

Le service d'Action Éducative en Milieu Ouvert (AEMO) s'inscrit dans le cadre de la protection de l'enfance, défini par la loi du 5 mars 2007, complétée par les réformes de 2016 et 2022. Il vise à garantir la prise en compte des besoins fondamentaux de l'enfant, à soutenir son développement global et à assurer sa protection dans le respect de ses droits.

Ordonnée par le Juge des enfants conformément aux articles 375 et suivants du Code civil, la mesure AEMO intervient lorsque la santé, la sécurité, la moralité ou les conditions d'éducation d'un mineur sont en danger.

Le service a pour missions principales de :

- Mettre fin aux situations de danger,
- Protéger l'enfant au sein de son environnement familial,
- Favoriser son maintien ou son retour au domicile,
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif et renforcer les liens familiaux.

Intégré au Pôle Accompagnement Social, Éducatif et Budgétaire de l'UDAF du Loiret, le service AEMO s'inscrit dans une approche coordonnée, en lien avec les autres dispositifs de soutien aux familles, afin d'assurer un accompagnement global et cohérent.

Évolutions et organisation du service en 2025

L'année 2025 a été marquée par une réorganisation du dispositif d'assistance éducative, portée conjointement par le Conseil départemental du Loiret et la Direction Départementale de la Protection judiciaire de la Jeunesse, visant à désigner un opérateur unique par juridiction pour les mesures AEMO et AEMO renforcée avec hébergement.

Dans ce contexte, la décision de la Cour de cassation en 2024 a entraîné la suppression du placement à domicile, modifiant en profondeur les modalités d'accompagnement des enfants et des familles. Les autorités ont ainsi encouragé une réorganisation des opérateurs, adaptée aux réalités associatives et territoriales.

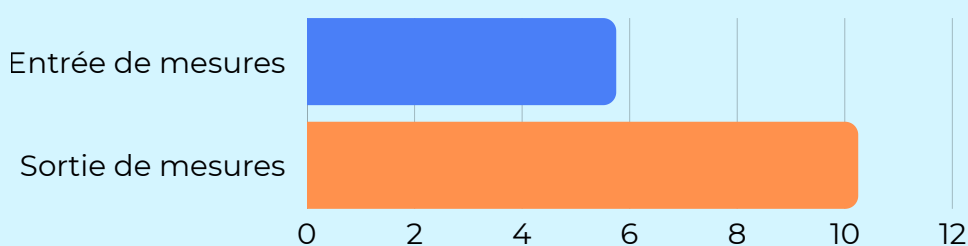
Face à ces évolutions, l'Udaf du Loiret s'est rapprochée de la Fondation « La Vie au Grand Air » afin d'étudier une nouvelle organisation. L'exercice des mesures AEMO renforcées avec hébergement n'étant pas compatible avec son fonctionnement, l'Udaf a engagé un projet de transfert partiel d'activité AEMO vers la Fondation, mené tout au long de l'année en lien étroit avec les autorités de contrôle.

Initialement prévue au 1er janvier 2026, cette réorganisation a été reportée au 1er juillet 2026, avec la mise en place d'un mandat de gestion transitoire dès le 19 janvier 2026.

Par ailleurs, l'activité sur la juridiction de Montargis a été fragilisée par des difficultés de recrutement, impactant le fonctionnement du service.



**460 MINEURS ET 280 FAMILLES
ont été suivis en 2025**



Un différentiel négatif entre les entrées et les sorties est constaté : en moyenne, 5,75 mesures ont été confiées par mois, contre 10,25 sorties mensuelles



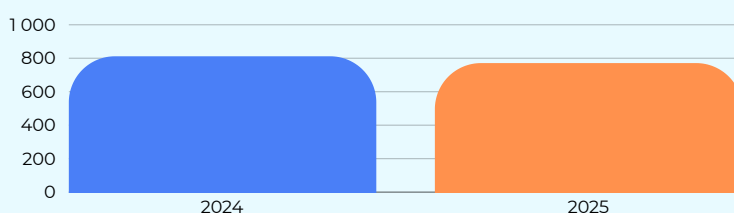
**122 751 JOURNÉES
ont été réalisées en 2025**

Clôture des mesures et durée d'accompagnement

En 2025, 116 mesures ont été clôturées. Parmi celles-ci, 92,76 % ont été levées pour non-lieu à assistance éducative, les critères de danger initialement identifiés n'étant plus observés. Les objectifs fixés par l'ordonnance sont ainsi globalement atteints.

Par ailleurs, 18 mesures ont conduit à un placement, dont 5 en DAPAD. Ce volume limité s'explique notamment par la fin du dispositif de placement à domicile.

La durée moyenne d'accompagnement s'établit à 771 jours en 2025, en légère baisse par rapport à 2024 (811,66 jours).



Intervention de la psychologue

La psychologue du service AEMO intervient à plusieurs niveaux :

- Soutien aux équipes : elle accompagne les professionnels au quotidien ainsi que dans les instances de réflexion collective (groupes de réflexion et de régulation, synthèses). Par une analyse croisée des situations, elle contribue à objectiver les pratiques et à apporter un éclairage clinique dans les orientations et préconisations définies dans le cadre des projets d'accompagnement.
- Interventions auprès des familles : elle participe à des co-interventions à destination des enfants et de leurs familles.
- Actions collectives : elle met en place et anime des actions collectives à destination des enfants accompagnés.



46

situations ont ainsi bénéficié de rencontres spécifiques avec la psychologue en 2025

Les ressources humaines

De manière générale, les équipes ont été sous tension au cours de cette année. La perspective du transfert d'apports partiels d'actifs, ainsi que les ajustements nécessaires du projet, ont contribué à déstabiliser les équipes.

En 2025, la cheffe de service du site de Montargis a été absente sur une longue période. Elle a été remplacée du 24 février au 15 décembre. Une éducatrice a rejoint l'équipe à compter du mois de mars. En novembre, une éducatrice a démissionné. Afin de pallier le manque d'effectif, un recrutement en CDD a été réalisé le 15 décembre 2025.

Sur le site de Gien, la cheffe de service est entrée en formation CNC Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs afin de répondre aux exigences de son mi-temps. Dans ce cadre, elle a effectué un stage externe et a été remplacée du 18 juin au 30 octobre 2025.

Perspectives

En 2026, l'enjeu principal réside dans la réussite du transfert d'apports partiels d'actifs de l'activité AEMO vers la Fondation La Vie au Grand Air (VAGA), prévu au 1er juillet.

Un mandat de gestion entre les deux structures débutera le 19 janvier, afin de préparer les équipes aux évolutions des pratiques et aux cultures professionnelles. Des rencontres inter-équipes sont programmées pour favoriser le travail en commun et le « faire ensemble ».

Par ailleurs, une directrice de transition interviendra à hauteur de 50 % sur l'AEMO. Elle assurera le lien entre la directrice de pôle de l'UDAF et la direction opérationnelle de la VAGA.



MESURE JUDICIAIRE D'AIDE À LA GESTION DU BUDGET FAMILIAL (MJAGBF)

Instaurée par la loi du 5 mars 2007 en remplacement de la Tutelle aux Prestations Familiales Enfants (TPSE), la Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial (MJAGBF) s'inscrit dans le champ de la protection de l'enfance et de l'action sociale et médico-sociale. Cette évolution marque une distinction entre les mesures de protection juridique des majeurs et les dispositifs d'accompagnement éducatif des familles, tout en renforçant les droits et l'information des usagers conformément à la loi du 2 janvier 2002.

Dans le Loiret, l'Udaf 45 est la seule association habilitée à exercer cette mesure. Elle intervient sur l'ensemble du territoire départemental afin d'assurer une proximité avec les usagers et les partenaires.

La MJAGBF repose sur l'intervention du Délégué aux Prestations Familiales (DPF), dont la mission est d'accompagner les familles dans une démarche éducative visant à restaurer leur autonomie dans la gestion des prestations familiales. Depuis la loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants, cette mesure peut être préconisée en complément des dispositifs d'aide à domicile (AED, TISF, AEMO), renforçant ainsi sa dimension de soutien aux familles en difficulté.

Généralement prononcée pour une durée d'un an renouvelable, la mesure s'appuie sur un accompagnement soutenu, comprenant au minimum une visite mensuelle. Elle est formalisée par un Document Individuel de Prise en Charge (DIPEC), qui définit le cadre d'intervention ainsi que les objectifs à court et moyen terme.

JUILLET 2025

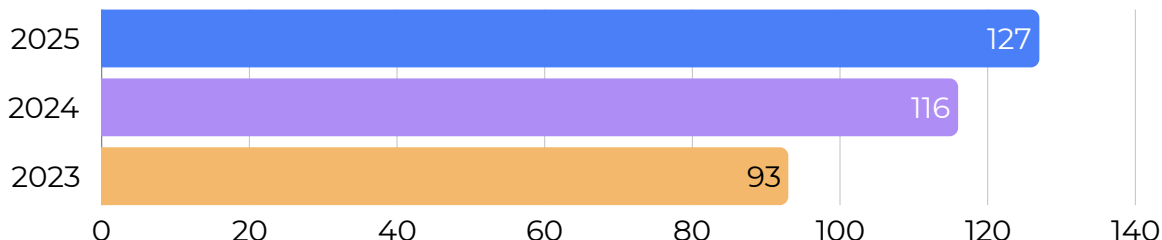
Le service a obtenu le renouvellement de son autorisation pour une durée de 15 ans.

À cette occasion, la capacité d'accompagnement a été fixée à 200 mesures, confirmant ainsi le rôle structurant du service dans le déploiement de la MJAGBF sur le territoire départemental.

En 2025 :

127 Familles

ont bénéficié d'un accompagnement éducatif par le service MJAGBF



Sur ces 127 familles,

69

bénéficient d'autres mesures en protection de l'enfance telles que AED, AEMO, placement judiciaire à domicile ou non.

Il est noté que nous n'avons pas de mesures d'AEMO Renforcées (remplaçant le placement judiciaire à domicile) en 2025.



30

nouvelles mesures ont été ordonnées en 2025.

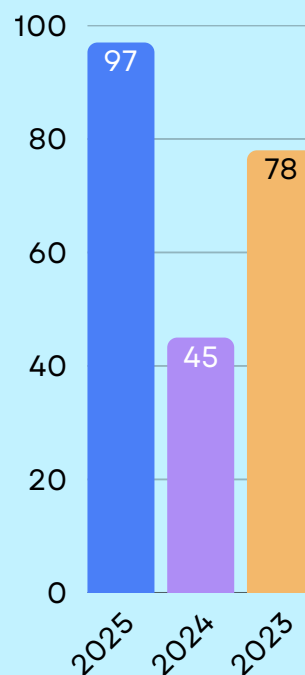


90%

des rencontres s'exercent à domicile et les déléguées peuvent recevoir les familles sur l'ensemble des sites de l'Udaf

97

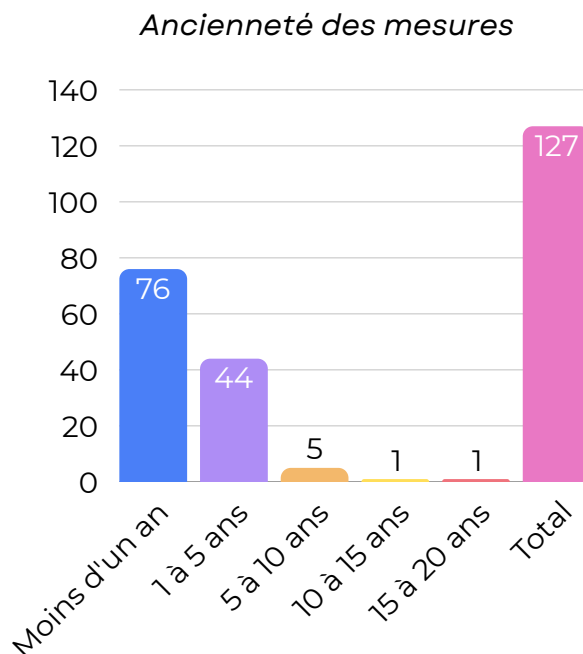
mesures sont en cours au 31 décembre 2025



Evolution de l'activité

Les mesures d'une durée inférieure à un an représentent 59,84 % de l'activité. Ce chiffre a un impact sur l'ensemble des professionnels du service : les ouvertures nécessitent un suivi plus important de la part des délégués aux prestations familiales ainsi qu'une réactivité accrue du personnel administratif.

Les mesures d'une durée supérieure à cinq ans représentent quant à elles 5,51 % de l'activité du service.



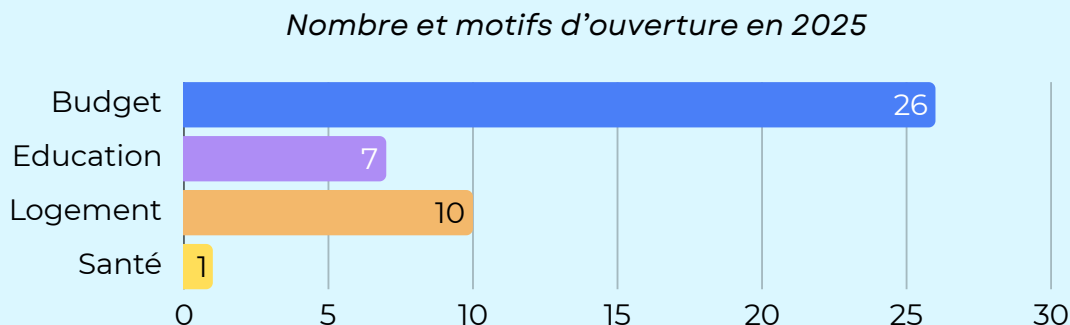
Ouverture des mesures : services orienteurs et motifs d'ouverture

30

nouvelles mesures ont été ordonnées en 2025.

L'instauration d'une MJAGBF provient majoritairement des services de la protection de l'enfance. Les services de DAPAD et d'AEMO contribuent également à l'orientation vers ce dispositif.

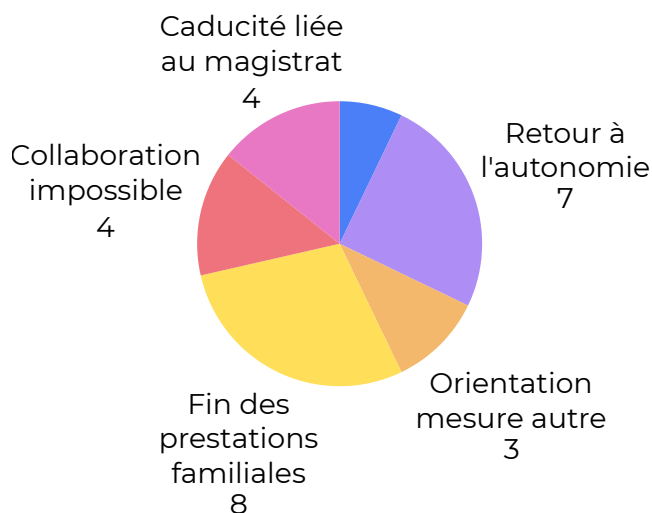
Les principaux motifs d'instauration d'une MJAGBF portent sur des axes d'intervention liés à l'accès au logement et/ou à son maintien, ainsi qu'à l'éducation budgétaire, afin de favoriser des conditions de vie adaptées aux enfants.



Service rendu et fins de mesures

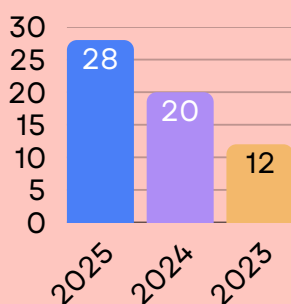
Les axes d'intervention majoritairement observés dans le cadre des fins de mesure, en tant qu'indicateurs du service rendu auprès des familles, mettent en évidence la diversité des actions menées ainsi que le caractère pluridisciplinaire de l'accompagnement dans le cadre d'une MJAGBF.

Le traitement des situations de surendettement et le maintien dans le logement constituent des axes prioritaires d'accompagnement, contribuant à la restauration de conditions de vie décentes pour les familles.



28

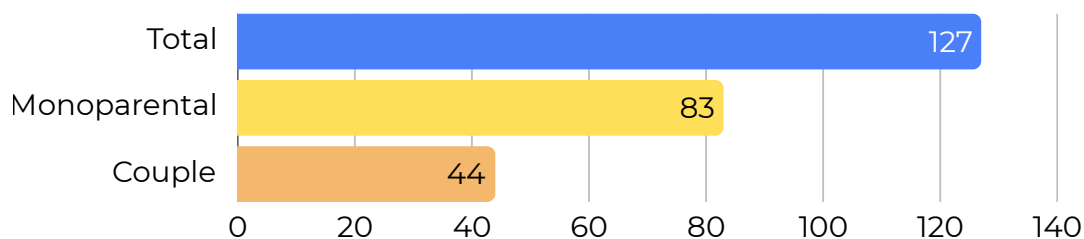
mesures ont été clôturées en 2025.



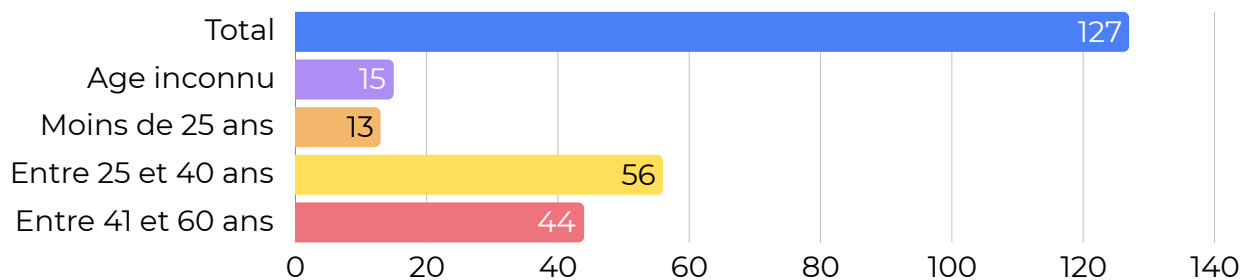
Les deux principaux motifs de clôture sont le retour à l'autonomie des familles et la fin des prestations familiales. Cette dernière peut résulter, par exemple, d'un placement de l'enfant avec versement des prestations familiales au service gardien, de la réduction du nombre d'enfants à charge à un seul enfant, entraînant l'extinction des droits, ou encore de l'atteinte de la majorité de l'enfant.

Les bénéficiaires

Situations familiales



Tranche d'âge des parents bénéficiaires de la mesure



Comme l'année précédente, le nombre de familles monoparentales accompagnées reste élevé.

L'âge des bénéficiaires se situe, pour plus de la moitié des mesures, entre 25 et 40 ans. Néanmoins, une augmentation est observée pour la tranche d'âge des 41 à 60 ans, qui passe de 18 % en 2024 à 34 % en 2025.

Le nombre moyen d'enfants concernés par une mesure MJAGBF par famille accompagnée est de 1,27.

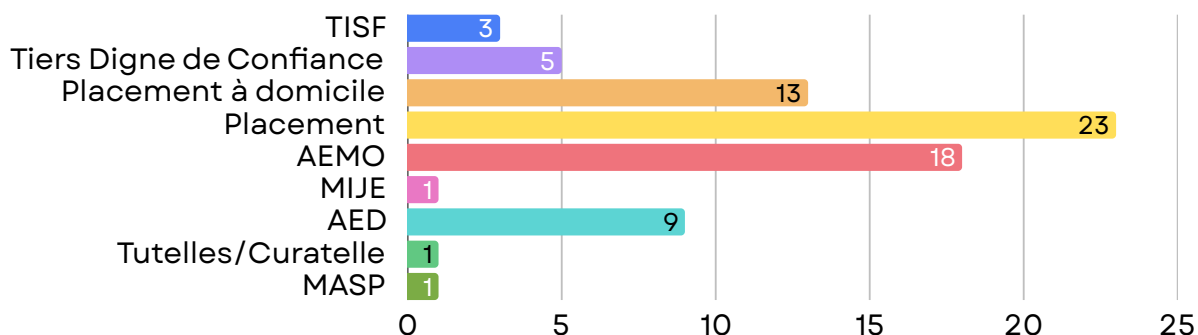
292 enfants

ont bénéficié de l'accompagnement des professionnels du service MJAGBF en 2025.



Le partenariat

Mesures connexes à la MJAGBF



Les Déléguées aux Prestations Familiales travaillent en étroite coordination avec de nombreux partenaires afin d'adapter l'accompagnement aux besoins des familles.

Les liens avec les services de la protection de l'enfance restent réguliers, notamment dans le cadre des mesures d'aide aux enfants.

En 2025, la fin du placement à domicile, remplacé par une AEMO renforcée, n'a pas encore généré de mesures connexes, mais une évolution est attendue en 2026.

Les collaborations avec les acteurs du logement (bailleurs, dispositifs d'accès et de maintien) s'inscrivent dans une logique de sécurisation du logement et de conditions d'accueil adaptées pour les enfants.

Enfin, les partenariats avec les services administratifs, sociaux et financiers (énergie, assurances, établissements scolaires, banques, Banque de France, etc.) sont essentiels pour soutenir les familles dans la gestion de leur budget, favoriser leur autonomie et renforcer leurs compétences parentales.

Les échanges avec les magistrats et les greffes des Tribunaux pour Enfants sont indispensables au bon suivi des mesures, tant lors des audiences qu'au cours du mandat. La dématérialisation croissante des communications facilite la gestion des échéances, la production des écrits professionnels et l'actualisation des situations. Toutefois, des rencontres institutionnelles avec les magistrats restent à renforcer afin d'améliorer la coordination et la fluidité des coopérations entre services.

Par ailleurs, la rencontre entre la CAF et l'Udaf en décembre 2025 a confirmé la satisfaction du partenaire concernant les mesures MJAGBF.

Enfin, une réunion avec la Direction régionale de l'Économie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) est prévue en janvier 2026 dans le cadre du dialogue de gestion, afin d'ajuster le budget à l'augmentation des mesures et d'accompagner une montée en charge progressive de l'activité.

2025 : Evaluation HAS pour le service MJAGBF

Les 24 et 25 novembre 2025 le service MJAGBF a été évalué par le cabinet Parmentier Bleu Social selon la grille de la Haute Autorité de Santé. Le service s'est mobilisé pour répondre aux différentes étapes de l'évaluation.

4 familles sur les 8 présélectionnées ont été choisies pour participer au chapitre de l'accompagné traceur. Les professionnels ont été entendus ainsi que les directions et la gouvernance.



ADMINISTRATION AD'HOC POUR MINEURS



Le Code de procédure pénale (art. 706-50) prévoit la désignation d'un administrateur ad hoc lorsque les intérêts d'un mineur ne sont pas suffisamment protégés par ses représentants légaux. Celui-ci assure la représentation du mineur et peut exercer en son nom les droits de la partie civile.

L'administrateur ad hoc intervient en matière pénale et civile pour représenter et accompagner les enfants concernés. Désigné par les magistrats à différents stades de la procédure, il veille à la défense de leurs intérêts, notamment en mandatant un avocat. Il rencontre les mineurs, leur explique la procédure, recueille leur parole et peut les accompagner lors des auditions, expertises et audiences. Il joue également un rôle de médiation avec l'environnement familial et professionnel.

Après jugement, l'administrateur peut être amené à gérer les indemnités allouées au mineur, sur désignation du juge des tutelles, jusqu'à sa majorité.

Cette activité, nécessitant des compétences juridiques et relationnelles spécifiques, connaît une hausse continue depuis 5 ans, renforcée en 2024 par l'arrêt d'un opérateur local. Afin de répondre à cette évolution, l'Udaf du Loiret a recruté une professionnelle supplémentaire en mai 2025 et engagé des démarches de financement. Le soutien du Conseil départemental (37 000 € en 2025) et de l'État, via le Pacte des Solidarités, a permis de consolider le service, malgré un contexte budgétaire contraint.

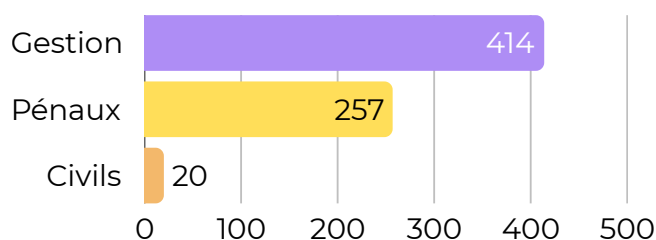
La pérennisation de cette activité reste un enjeu majeur. Elle contribue à la protection des mineurs, à la reconnaissance de leur parole et à la réparation des préjudices subis. L'Udaf du Loiret a engagé en décembre 2025 une demande de renouvellement de son autorisation auprès de la Cour d'appel d'Orléans.

Depuis novembre 2025, une analyse des pratiques professionnelles commune avec les Délégués aux Prestations Familiales est mise en place. Les administrateurs ad hoc y sont associés afin de renforcer la cohérence des interventions, la cohésion d'équipe autour de la protection de l'enfance et la mutualisation des moyens.



En 2025 :

Nombre de dossiers au 31/12/2025



691

mandats d'administration
ad'hoc

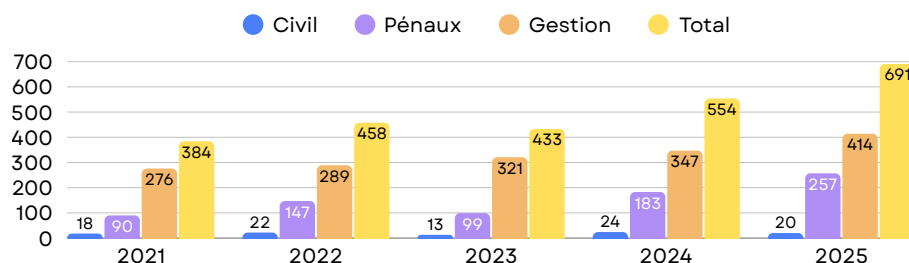
Ces mandats se décomposent de la façon suivante :

- 257 désignations en mesures pénales, +29% par rapport au 31/12/2024
- 20 en mesures civiles, quasi identique à 2024
- 414 en mandats de gestion, + 16% en comparaison au nombre de mandats de gestion au 31/12/2024

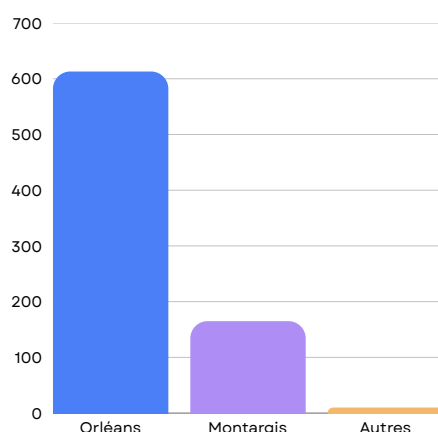
Nous observons cette année encore une nouvelle progression du nombre de dossiers.

En 2025, les mandats pénaux restent donc l'activité principale avec une conséquence directe sur l'augmentation du nombre de mandats de gestion du fait des indemnisations obtenues pour les mineurs dont nous défendons les intérêts.

Evolution nombre de dossiers au 31/12/2025



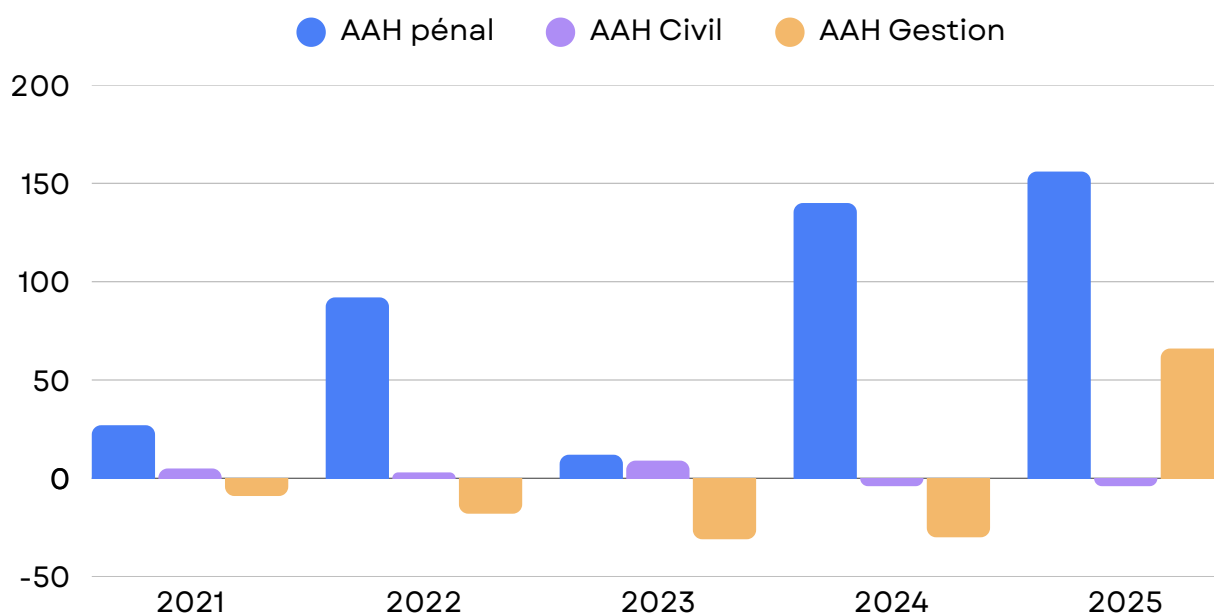
Evolution nombre de dossiers au 31/12/2025



Notre activité est principalement exercée sur la juridiction d'Orléans pour les affaires pénales concernant des enfants victimes. La juridiction de Montargis nous mandate pour défendre les intérêts des enfants sur des affaires pénales mais également pour des affaires civiles relevant de la filiation ou successorales.

Seulement 10 désignations nous sont faites par des juridictions d'autres départements, elles concernent toujours des mineurs qui vivent dans le Loiret.

Evolution nombre de dossiers au 31/12/2025

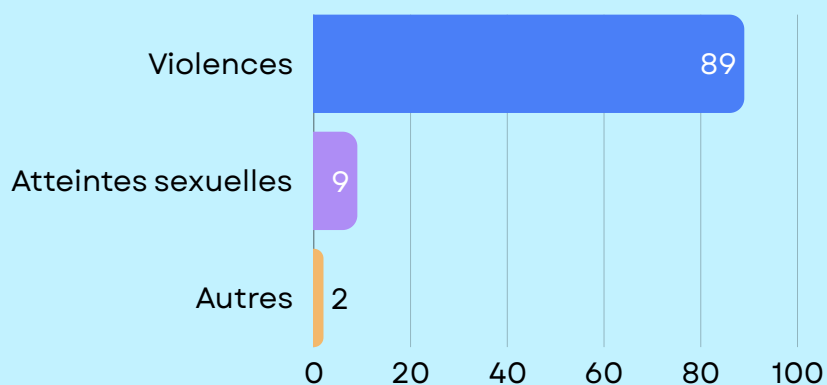


Nous observons cette année un différentiel positif sur les mandats de gestion, ce qui n'était plus le cas depuis 4 ans. Ceci est à mettre en corrélation avec le rajeunissement des enfants confiés et la durée de gestion de leurs intérêts jusqu'à leur majorité.

Les mandats exercés en matière pénale évoluent la plupart du temps en mandat de gestion jusqu'à la majorité des enfants selon les dommages et intérêts alloués lors des jugements. La durée d'exercice pour un enfant s'étend alors jusqu'à ses 18 ans. Les flux d'entrées /sorties reflètent donc ces longueurs de mandatement. Des actions sur les flux sont à trouver avec nos partenaires financeurs et prescripteurs. Nous pouvons établir un parangonnage avec les Udaf des autres départements afin de fluidifier ces flux. Ceci est un axe de progression que nous nous proposons d'effectuer sur les prochaines années.

Données relatives aux mineurs accompagnés

Natures des mandats exercés en 2025 (en %)



La nature des mandats pour 2025 relève essentiellement de violences faites aux mineurs.

La loi n° 2024-233 du 18 mars 2024 visant à mieux protéger les enfants victimes et covictimes de violences intrafamiliales, vient renforcer cette protection.

A noter que les mandats au titre de l'assistance éducative ne parviennent pas, pour l'heure à nos services. Les Politiques Publiques et les textes législatifs ont élargi les missions de l'administrateur Ad'hoc, nous pouvons penser que cet élargissement viendra impacter nos services à terme.

Focus sur les mineurs confiés au titre de l'Aide Sociale à l'Enfance

376 mineurs

ont été ou sont suivis par notre service sur les 788 mandats exercés pendant l'année écoulée.

La majorité est suivie au titre d'un mandat pénal victime.



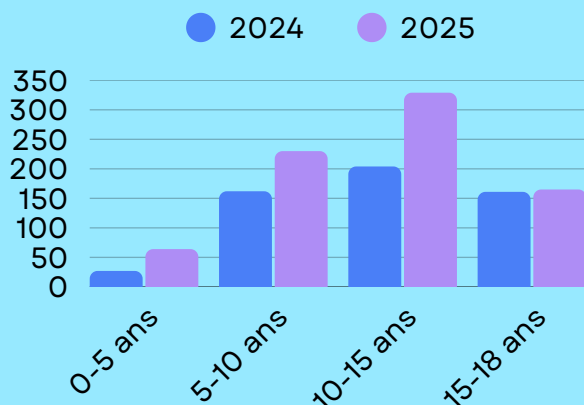
Sur l'ensemble,

75 mineurs

sont confiés aux services de l'Aide Sociale à l'Enfance du Loiret au 31 décembre 2025 :

- 57 enfants sont en placement institutionnel
- 18 en famille d'accueil

Répartition par âge



Nous observons un rajeunissement du public.

En 2025, la proportion des 0-5 ans a augmenté de 137 % par rapport à 2024, celle des 5-10 ans de 42 % et celle des 10-15 ans de 61 %.

Les professionnelles s'adaptent donc à ce public plus jeune. La nécessité de la présence d'une psychologue au sein du service devient de plus en plus prégnante au regard de ce rajeunissement et des problématiques rencontrées, touchant les enfants victimes de crimes et de délits et impactant leur devenir d'adulte.

Partenariats

Les administrateurs ad hoc sont en lien constant avec :

- Les avocats nommés, pour la représentation des mineurs dans le cadre des affaires citées.
- Les services de la protection de l'enfance, dont les professionnels de la CRIP (Cellule de recueil des informations préoccupantes), de l'Aide sociale à l'enfance, ainsi que les pôles de prévention et de protection et les équipes pluridisciplinaires du Conseil départemental. Les assistants familiaux constituent également des interlocuteurs privilégiés dans l'accompagnement des mineurs victimes.
- Les brigades de gendarmerie et les services de police, notamment dans le cadre des enquêtes préliminaires et des instructions.

- L'UAPED-UMJ (Unité d'accueil pédiatrique enfance en danger – Unité médico-judiciaire) du Centre hospitalier universitaire, ainsi que les médecins experts, psychologues et autres professionnels du champ médico-légal, qui contribuent à l'évaluation et à l'analyse de l'état des jeunes victimes, de leurs préjudices et de leurs perspectives de reconstruction.
- Les magistrats des différentes juridictions concernées, susceptibles de solliciter notre expertise spécifique en fonction des situations, notamment lors des audiences.
- Les familles et/ou les proches des victimes font l'objet d'une attention particulière et d'un travail de médiation adapté, en fonction des situations et de leur implication dans le soutien aux enfants victimes.
- La directrice de pôle participe aux groupes de travail de l'ODPE relatifs à la parole de l'enfant.

Perspectives

Afin de répondre aux besoins du territoire en matière d'exercice des mandats ad hoc, nous poursuivrons la recherche de partenaires dans l'objectif de pérenniser le service par un financement stable et adapté.

Des actions portant sur les flux d'activité devront être engagées avec les pouvoirs publics afin de mieux identifier les besoins du territoire, d'ajuster les réponses apportées et de préciser les capacités d'intervention du service. À ce titre, l'organisation d'une rencontre transversale avec les autorités judiciaires et les financeurs apparaît nécessaire afin d'échanger sur les besoins et les réponses à construire à l'échelle du territoire.

La qualité de l'accompagnement, attendue au-delà de la seule mission de représentation, doit être pleinement prise en compte. Cet accompagnement implique notamment une meilleure prise en considération des psychotraumatismes des enfants, afin d'affiner l'évaluation de leurs préjudices et de l'indemnisation associée. Des partenariats spécifiques devront être développés en ce sens.

Par ailleurs, les risques psychosociaux auxquels sont exposés les professionnels accompagnant les enfants doivent également être intégrés. Dans cette perspective, la mise en place d'actions de formation adaptées est à envisager.



ESPACE INFO FAMILLE (EIF)



L'Espace Info Famille (EIF) est un service d'informations, d'orientations et de conseils sur tous les domaines de la vie familiale.

Les actions de l'Espace Info Famille se répartissent selon deux axes de développement :

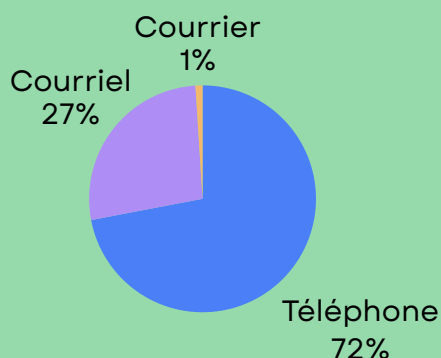
- Les actions liées à l'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF) et aux proches aidants
- Les actions liées à l'information et l'éducation budgétaire

Quatre « Points Conseil Budget » disposent désormais du label de l'Etat dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, couvrant l'ensemble du territoire départemental, avec plusieurs points d'accueil sur les secteurs de l'Orléanais, du Pithiverais, du Montargois et du Giennois.



576 PERSONNES
ont sollicité l'Espace
Info Famille en 2025

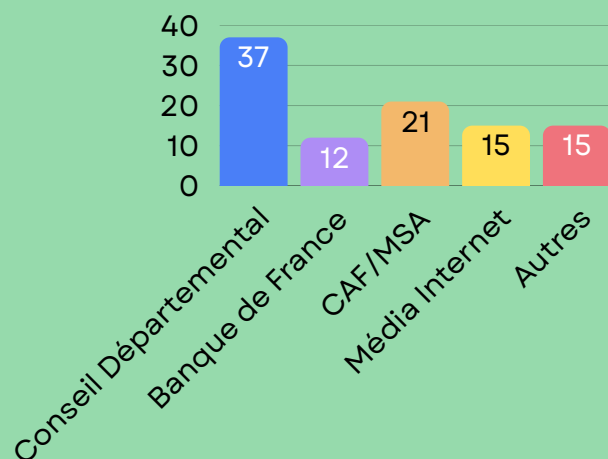
Modalités de saisine



72 % des prises de contact initiales se font principalement par téléphone, 27 % des sollicitations se font par courriel, cette proportion devrait augmenter du fait de la rénovation de notre site internet avec les pages dédiées au service qui ont été mises en ligne courant d'année 2025.



Connaissance du service en %



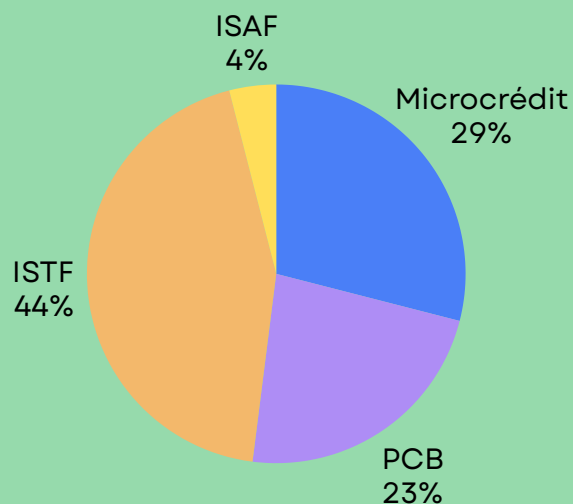
37 % des personnes qui nous contactent ont connu le service par le Conseil départemental, 21 % nous sont orientées par la CAF ou la MSA, 12 % par la Banque de France et 30% nous arrivent via leur entourage, des partenaires ou associations, le site internet, les forums auxquels nous participons. Cette liste est non exhaustive et montre bien que toutes les sources d'information contribuent à l'accès au service.

29 % des saisines ont concerné la plateforme « Micro-Crédit Personnel » (MCP).

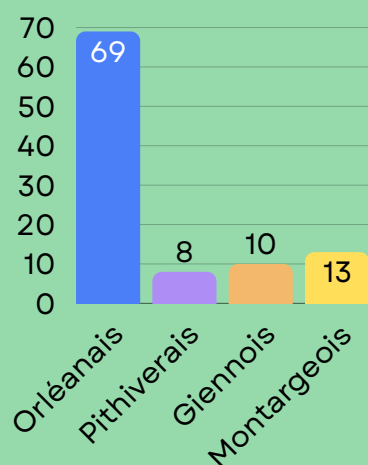
Les activités d'information et soutien aux tuteurs familiaux et aux aidants familiaux représentent 48 % des demandes.

Le Point Conseil Budget est sollicité dans 23 % des cas.

Services sollicités en %



Sectorisation des saisines en %



Plus des deux tiers des sollicitations émanent de la métropole orléanaise et du bassin de vie d'Orléans.

LE POINT CONSEIL BUDGET (PCB)



Le Point Conseil Budget (PCB) constitue un dispositif d'accompagnement budgétaire complémentaire aux services existants, accessible à l'ensemble des publics. Il propose un accompagnement gratuit, confidentiel et personnalisé, garantissant une prise en charge adaptée à chaque situation.

Sa mission principale est de prévenir et de traiter les difficultés financières. À ce titre, la prévention du surendettement constitue un axe central de son action. Le PCB intervient le plus en amont possible afin d'anticiper les situations de fragilité financière et d'en limiter les conséquences.

Par un accompagnement individualisé, il soutient les bénéficiaires dans la gestion de leur budget et favorise la restauration progressive de leur solvabilité, notamment lorsque les impayés et/ou les crédits s'accumulent.

**Avec 4 labels,
l'Udaf du Loiret couvre l'ensemble du territoire
départemental, sur les bassins de l'Orléanais, du
Pithiverais, du Montargois et du Giennois.**



Présentation de l'offre de service Point Conseil Budget



Ateliers
Collectifs
Budget



Aide Educative
Budgétaire



Micro-Crédit
Personnel
Garanti



Prévention du
surendettement

Bilan des actions collectives du Point Conseil Budget



30

ateliers collectifs

ont été réalisés pendant l'année 2025, un tiers des ateliers se sont déroulés sur le territoire de la métropole d'Orléans.

Ces ateliers ont permis à

226 personnes

de se familiariser avec un budget, les éléments qui le constituent (charges, ressources, dettes...), de s'interroger sur la gestion des factures, des comptes bancaires (frais bancaires, relevés de compte, ...), d'échanger sur les arnaques, d'appréhender les applications bancaires.

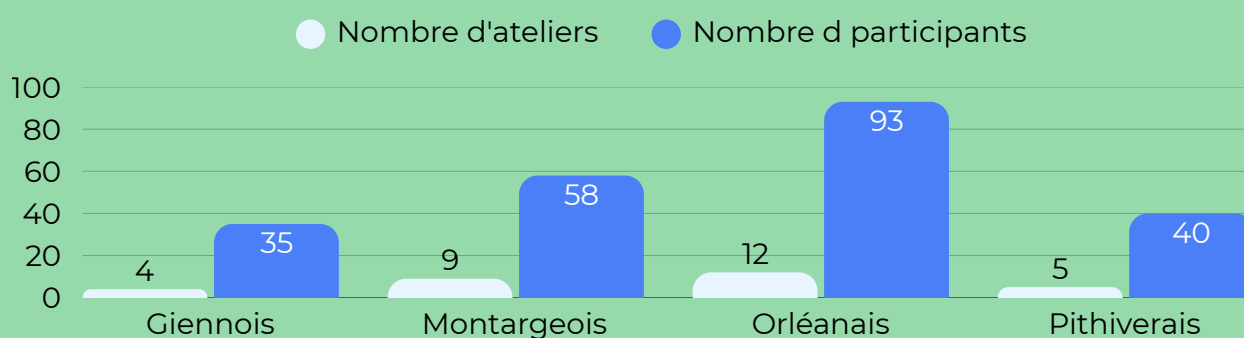


6 structures partenaires sont conventionnées avec l'Udaf du Loiret pour la mise en œuvre des actions collectives liées au budget. Certaines actions ponctuelles sont expérimentées, préalablement à conventionnement.

Les ateliers collectifs visent à apporter les connaissances de base en matière de gestion budgétaire. Par une approche ludique et pédagogique, les intervenants sociaux de l'Espace Info Famille sont à même d'adapter les modalités d'animation et les contenus aux besoins des groupes participants.

Le Point Conseil Budget anime des ateliers collectifs auprès des missions locales du département, dans le cadre du dispositif Contrat d'Engagement Jeune, auprès de centres de formations et d'associations, lesquels nous sollicitent en fonction de leurs besoins.

Ateliers collectifs PCB par label



Chaque atelier collectif fait l'objet d'une enquête de satisfaction auprès des participants, permettant d'évaluer la pertinence des actions mises en œuvre et d'identifier les besoins en matière d'intervention ou d'approfondissement de certaines thématiques.

Le taux de réponse à ces enquêtes est particulièrement élevé, celles-ci étant administrées « à chaud » à l'issue des ateliers. Le niveau de satisfaction global dépasse 90 % de retours favorables, traduisant une appréciation très positive des participants quant à la qualité et à l'utilité des actions proposées.

L'accompagnement collectif constitue un levier efficace de transmission des connaissances essentielles à la compréhension de la gestion budgétaire. Il s'appuie à la fois sur des supports pédagogiques interactifs favorisant l'implication des participants, et sur une dynamique de groupe propice au partage d'expériences. Les échanges entre pairs jouent ainsi un rôle déterminant dans l'appropriation des contenus, en facilitant la mise en perspective concrète des apports théoriques et en renforçant les compétences de chacun.

Bilan des actions individuelles du Point Conseil Budget

Nos partenaires et services orienteurs :

- | | |
|--|------------------|
| ● Les CCAS et services sociaux du département | ● La CAF |
| ● Les municipalités et communautés de communes | ● Les banques |
| ● La Banque de France (Surendettement) | ● France Travail |
| ● Les associations | |

Les orientations vers le dispositif émanent de l'ensemble du territoire départemental et s'inscrivent dans des secteurs d'intervention et des champs d'activité particulièrement diversifiés.

Ces partenariats jouent un rôle essentiel en facilitant l'orientation de salariés rencontrant des difficultés financières vers nos services. Ce public, bien que concerné, sollicite encore peu les dispositifs d'aide, en raison de représentations parfois négatives, d'une méconnaissance des accompagnements proposés, mais également de contraintes de disponibilité liées à leur situation professionnelle.

Dans ce contexte, l'orientation par l'employeur ou par les organismes partenaires constitue un levier d'intervention complémentaire, particulièrement pertinent en matière de prévention et de traitement du surendettement.

L'accompagnement budgétaire proposé dans ce cadre recouvre des actions spécifiques, en lien avec les conditions de vie des bénéficiaires : gestion du logement, rééquilibrage budgétaire, médiation avec les créanciers, ou encore accompagnement dans les démarches de dépôt d'un dossier de surendettement.

Ces modalités d'intervention impliquent, pour nos services, une organisation adaptée, permettant de proposer des rendez-vous compatibles avec les contraintes professionnelles des bénéficiaires, notamment en dehors des horaires de travail.



Sur 103 ménages dont l'accompagnement a pris fin en 2025 :

37

ont vu augmenter leur reste à vivre (soit la part différentielle entre leurs ressources et leurs charges mensuelles)

44

ont trouvé des solutions pour régler des factures ou réduire leurs impayés.

La durée moyenne d'un accompagnement est de

171 jours

soit environ 6 mois

Les bénéficiaires disposent d'un premier contact téléphonique, puis d'un diagnostic socio-budgétaire plus approfondi. Le suivi se formalise ensuite par des entretiens physiques, téléphoniques et également par des échanges de courriels.

Pour les sorties du dispositif cette année, le conseil budgétaire individualisé a permis de délivrer les informations à même de répondre aux attentes des bénéficiaires :
32 % des accompagnements ont permis le dépôt complet d'un dossier de surendettement.
22 % des interventions ont stabilisé la situation budgétaire des ménages accompagnés, suivant les demandes initiales formulées.

L'accompagnement individuel des salariés en difficultés



82

ménages ont été orientés par Action Logement Services vers le service ASEB dans le cadre de notre convention de partenariat



2

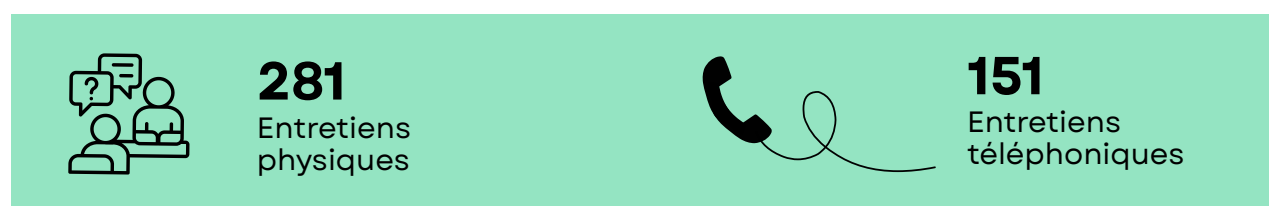
conseillères en économie sociale et familiale se partagent l'exercice des mesures sur le territoire départemental, en fonction des bassins de vie

Bilan d'intervention

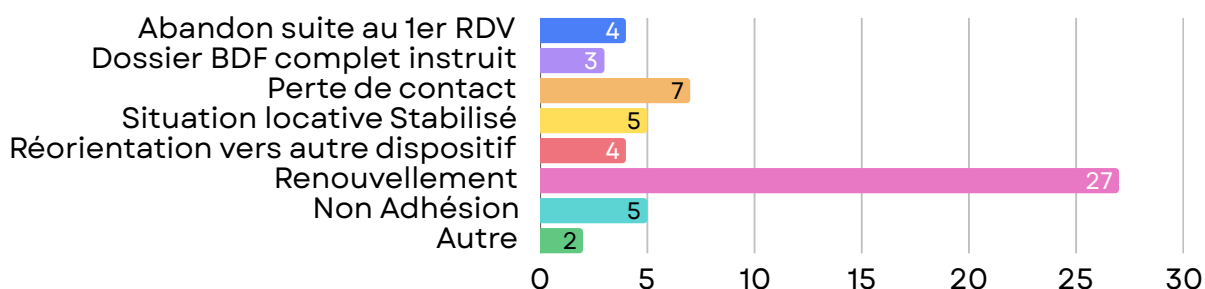
Les difficultés de gestion budgétaire sont majoritairement indiquées dans l'origine des difficultés rencontrées. Les problèmes de santé restent en augmentation à hauteur de 19% des situations accompagnées (15% en 2022).

Parmi les différents motifs d'orientation précisés sur les ordres de mandatement par les conseillères d'Action Logement Services, l'accompagnement dans les démarches et le suivi budgétaire sont majoritairement indiqués. Le surendettement est un motif d'orientation concerné pour 39 situations. Le maintien dans les lieux concerne 70% des situations, dont la moitié fait l'objet d'une procédure d'expulsion locative.

L'accompagnement a généré 432 entretiens individuels soit physiques, principalement en visites à domicile, et par téléphone.



Motifs de fin d'intervention



20 % des mandats qui ont pris fin dans l'année ont vu leurs situations de logement ou budgétaires stabilisées ; certains ont fait l'objet d'une orientation vers d'autres dispositifs en fonction de leurs problématiques ou demandes.

Environ un tiers des mesures a fait l'objet de renouvellements : en effet, les objectifs proposés ne sont souvent que partiellement atteints en fin de premier mandat ; aussi, il est nécessaire de maintenir l'accompagnement pour atteindre de nouveaux objectifs ou pour accompagner des démarches qui demandent un temps plus long, par exemple.

Le nombre d'arrêts d'accompagnement à l'initiative des personnes orientées reste conséquent et caractéristique de la population spécifique accompagnée. La perte de contact se distingue de la non-adhésion : lors de l'accompagnement, une fois les premières difficultés résorbées et/ou les aides financières accordées, certaines personnes estiment ne plus avoir besoin d'accompagnement et ne répondent plus à nos sollicitations.

Bilan de la plateforme « Micro-Crédit Personnel » (MCP)

La plateforme « Micro-crédit personnel » a fonctionné sur le premier semestre 2025 et n'a plus traité aucune demande à partir du 1er juillet. En effet, la Caisse des Dépôts et Consignations, financeur historique du dispositif a décidé de mettre fin au financement de cette action fin 2024 sans qu'aucun autre organisme public ne prenne le relais.

De ce fait, l'action étant menée par des professionnels, l'Udaf a fait le choix de mettre un terme à l'activité.

131

demandes ont été prises en charge dont 105 ont fait l'objet d'un entretien diagnostic avant une instruction de dossier et éventuel dépôt auprès d'une banque partenaire.



Information et soutien aux Aidants Familiaux

L'action d'Information et de soutien aux Aidants Familiaux fait partie des conventions pluriannuelles d'objectifs que nous portons avec le soutien du Fonds spécial de l'Unaf.

Cette activité vient compléter naturellement l'activité d'information et soutien aux tuteurs familiaux portée par le service depuis plusieurs années et trouve naturellement sa place dans l'offre de services de l'Espace Info Familles.

L'activité comprend des échanges individuels à la demande de personnes qui contactent le service :

21

entretiens individuels ont ainsi été comptabilisés et réalisés en 2025.



L'Udaf du Loiret a participé à 5 forums d'accès aux droits ou en lien avec le bien vieillir en 2025, ce qui a permis de faire la promotion du dispositif et de diffuser des informations aux aidants familiaux.

Nous mettons à disposition des personnes les plaquettes d'informations sur les droits des aidants éditées par l'Unaf, nous orientons également en fonction des demandes formulées vers les partenaires du territoire pour des prises en charge diverses et variées allant du simple besoin de répit à des besoins plus matériels ou financiers.

L'Udaf intervient sur les formations des aidants du réseau, a réalisé une intervention sur un café des aidants à la demande d'une maison médicale qui a réuni une douzaine d'aidants.



ESPACE RESSOURCE LOGEMENT

L'Espace Ressource Logement (ERL) est un dispositif d'accompagnement social lié au logement, destiné à soutenir les personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement. Il s'inscrit dans une approche globale visant à sécuriser les parcours résidentiels et à prévenir les situations de rupture.

Déployé sur les territoires d'Orléans, Montargis, Gien et Pithiviers, l'ERL est mis en œuvre dans le Loiret par des opérateurs associatifs engagés au sein du Groupement associatif solidaire (GAS) : l'UDAF 45, l'AIDAPHI et l'AHU, au plus près des réalités locales. Il propose un accompagnement individualisé et collectif, fondé sur l'écoute, le diagnostic des situations et la mobilisation de leviers adaptés, qu'il s'agisse de la recherche de logement, de l'installation, du maintien dans les lieux ou de la prévention des expulsions.

Articulé étroitement avec le Fonds unifié logement (FUL) et inscrit dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2024-2029), l'ERL constitue un outil opérationnel essentiel de la politique du logement dans le Loiret. À travers son action, il contribue à renforcer l'autonomie des ménages et à favoriser un accès durable à un logement digne et adapté.

L'Espace Ressource Logement accueille les personnes rencontrant des difficultés en lien avec le logement, en leur offrant écoute, information et premières orientations. Chaque situation fait l'objet d'un entretien diagnostic permettant de comprendre le parcours, les besoins et les obstacles rencontrés.

À partir de cette analyse, l'équipe détermine l'orientation la plus adaptée et propose, le cas échéant, un accompagnement individuel validé en commission Accompagnement Social lié au Logement (ASLL), composée de l'équipe ERL et d'un travailleur social de l'Agence Départementale des Solidarités (ADS).

Les thématiques abordées couvrent l'ensemble du parcours résidentiel : aide à la recherche d'un logement, soutien à l'installation et à l'appropriation du nouveau cadre de vie, médiation avec les bailleurs et les partenaires afin d'apaiser les tensions ou de débloquer certaines situations.

Lorsque les ménages sont confrontés à des impayés ou à une procédure d'expulsion, l'ERL intervient pour restaurer leur solvabilité, travailler sur la gestion budgétaire et accompagner les démarches, telles que le dépôt d'un dossier de surendettement, afin de prévenir les ruptures de logement et de sécuriser les parcours résidentiels.



ESPACE RESSOURCE LOGEMENT

L'Espace Ressource Logement (ERL) est un dispositif d'accompagnement social lié au logement, destiné à soutenir les personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans un logement. Il s'inscrit dans une approche globale visant à sécuriser les parcours résidentiels et à prévenir les situations de rupture.

Déployé sur les territoires d'Orléans, Montargis, Gien et Pithiviers, l'ERL est mis en œuvre dans le Loiret par des opérateurs associatifs engagés au sein du Groupement associatif solidaire (GAS) : l'UDAF 45, l'AIDAPHI et l'AHU, au plus près des réalités locales. Il propose un accompagnement individualisé et collectif, fondé sur l'écoute, le diagnostic des situations et la mobilisation de leviers adaptés, qu'il s'agisse de la recherche de logement, de l'installation, du maintien dans les lieux ou de la prévention des expulsions.

Articulé étroitement avec le Fonds unifié logement (FUL) et inscrit dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD 2024-2029), l'ERL constitue un outil opérationnel essentiel de la politique du logement dans le Loiret. À travers son action, il contribue à renforcer l'autonomie des ménages et à favoriser un accès durable à un logement digne et adapté.

L'Espace Ressource Logement accueille les personnes rencontrant des difficultés en lien avec le logement, en leur offrant écoute, information et premières orientations. Chaque situation fait l'objet d'un entretien diagnostic permettant de comprendre le parcours, les besoins et les obstacles rencontrés.

À partir de cette analyse, l'équipe détermine l'orientation la plus adaptée et propose, le cas échéant, un accompagnement individuel validé en commission Accompagnement Social lié au Logement (ASLL), composée de l'équipe ERL et d'un travailleur social de l'Agence Départementale des Solidarités (ADS).

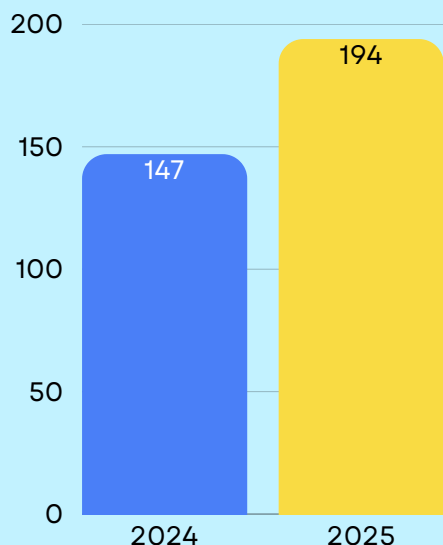
Les thématiques abordées couvrent l'ensemble du parcours résidentiel : aide à la recherche d'un logement, soutien à l'installation et à l'appropriation du nouveau cadre de vie, médiation avec les bailleurs et les partenaires afin d'apaiser les tensions ou de débloquer certaines situations.

Lorsque les ménages sont confrontés à des impayés ou à une procédure d'expulsion, l'ERL intervient pour restaurer leur solvabilité, travailler sur la gestion budgétaire et accompagner les démarches, telles que le dépôt d'un dossier de surendettement, afin de prévenir les ruptures de logement et de sécuriser les parcours résidentiels.



Evolution sur l'année

Nombre de ménage qui ont contacté l'ERL en 2025



122

entretiens diagnostics
ont été réalisés, (105 en 2024)



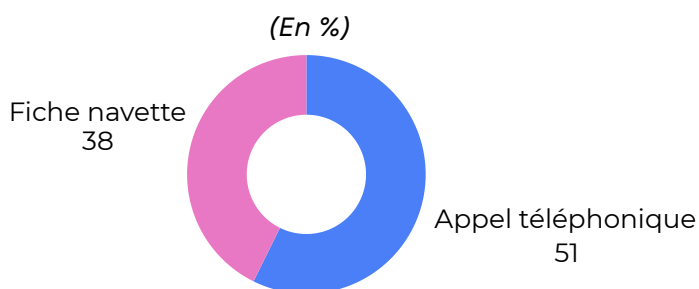
231

ménages ont bénéficié d'un
accompagnement personnalisé par l'ERL
sur l'année 2025, (223 en 2024)

Premiers accueils

51% des premiers accueils se sont faits par appels téléphoniques cette année (61% en 2024). Et 38% sont des orientations par fiche navette.

Les orientations directes vers un entretien diagnostic caractérisent les difficultés relatives à la mobilité des usagers sur le territoire du Pithiverais et également du statut de salarié et de leur disponibilité ; des entretiens de proximité sont proposés dès la réalisation du diagnostic.



Seulement

22%

participent à
l'information collective

12

demandes ont été classées
dès le premier accueil. C'est
un nombre en diminution
comparativement aux
années précédentes. On
pourrait dire que l'orientation
vers notre service est mieux
identifiée par les partenaires
et les usagers.

Informations collectives

Des réunions d'information collective ont été proposées tout au long de l'année 2025, à l'exception des mois de juillet et d'août.

Au total, 55 personnes se sont inscrites et 42 ont participé, soit un taux de participation de 76 %.

Lorsque l'utilisateur ne peut pas assister à une réunion collective pour un motif valable, un rendez-vous individuel lui est systématiquement proposé.

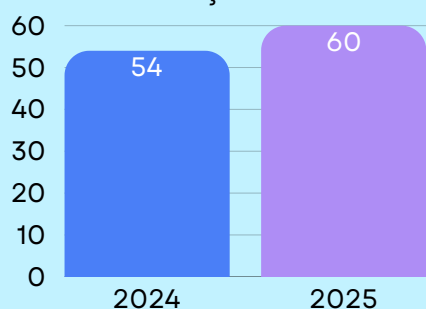
Orienteurs et Fiches navettes

En 2025, le service a reçu

60

orientations provenant de différents partenaires.

Nombre fiches navettes reçues



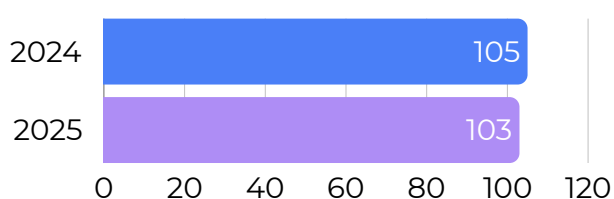
L'Agence Départementale des Solidarités demeure le principal orienteur, suivie des bailleurs sociaux, des municipalités et des structures du secteur social et médico-social.

À la réception d'une fiche navette par l'ERL, l'utilisateur est systématiquement contacté. En l'absence de réponse, le secrétariat effectue une première relance au bout de 15 jours par courrier. Sans retour après un mois, le partenaire orienteur est alors informé de l'absence de réponse de l'utilisateur.

Sur 60 fiches navettes reçues en 2025, 37 ménages ont été relancés par nos services et 23 ménages n'ont pas donné de suite.

Entretiens diagnostics

Nombre d'entretiens diagnostics



103 entretiens diagnostics ont été réalisés sur l'année 2025 (105 en 2024). 106 appuis individualisés ont été proposés à la suite de ces entretiens diagnostics ; orientations validées par la suite lors de la commissions Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL).

16 situations soit 13 % (9.5% en 2024), ne relevaient pas d'une prise en charge par l'ERL et/ou n'ont pas donné lieu à un accompagnement par nos services à la suite de l'entretien diagnostic.



Permanences délocalisées

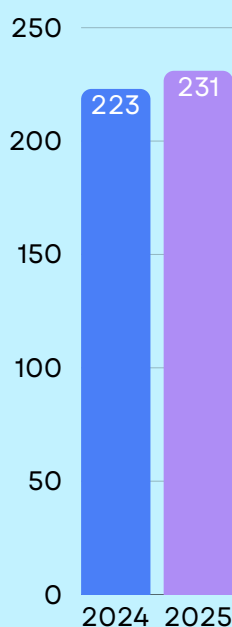
En fonction des demandes et du manque de mobilité des usagers, une permanence de proximité sur rendez-vous est organisée :

- à Malesherbes tous les lundis
- à Beaune la Rolande le dernier mardi après-midi de chaque mois
- à Puiseaux le premier mardi après-midi de chaque mois

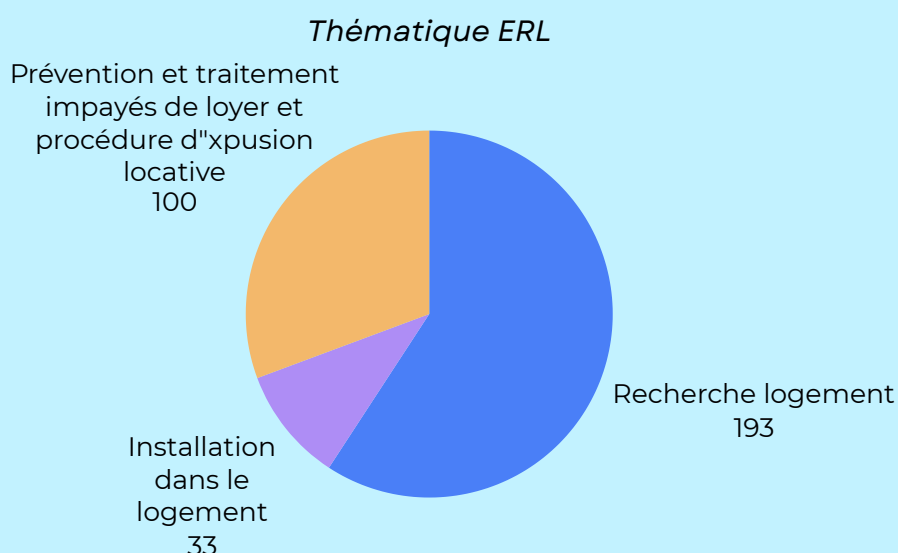
Les entretiens diagnostics peuvent être réalisés à domicile si besoin. De même, cette organisation reste applicable pour la mise en œuvre d'actions collectives pouvant être délocalisées sur le même principe.

Les freins liés à la mobilité des personnes est toujours observable sur le bassin pithivérien, nécessitant une démarche constante « d'aller vers » de la part de nos services.

Appuis individualisés



119 situations sont sorties du dispositif (103 en 2024)



Sur l'ensemble des situations traitées en commission ASLL, 59 % des appuis individualisés concernent la recherche de logement.

31 % des accompagnements portent sur le maintien dans les lieux. Certaines situations initialement liées à l'accès au logement relèvent en réalité d'un travail de relogement adapté, en lien avec des impayés de loyers et/ou une procédure d'expulsion engagée.

Cinq sous-locations avec bail glissant ont été mises en œuvre cette année, avec un accompagnement renforcé lié au logement pour ces situations.

Les actions de prévention et de traitement des impayés, ainsi que des procédures d'expulsion, nécessitent une prise en charge plus intensive. Plus long – d'une durée moyenne de 18 mois – cet accompagnement mobilise des moyens d'intervention conséquents et implique une fréquence soutenue de rencontres.

Ateliers collectifs

Des actions collectives sont proposées autour de deux thématiques : « Accès au logement et installation » et « Bien vivre dans son logement », avec pour objectif d'apporter aux participants des informations, un accompagnement adapté ainsi que des espaces d'échange entre pairs. Il s'agit d'une démarche préventive destinée aux bénéficiaires, portant notamment sur les démarches de recherche de logement, la prévision budgétaire, les droits et obligations des locataires ou encore la prévention de l'endettement et des impayés locatifs.

Cette année, seuls deux ateliers ont pu être organisés. Sur les 17 personnes invitées, une seule s'est présentée, malgré plusieurs relances. Le taux de participation est donc nul. Force est de constater que, depuis la crise sanitaire, la mise en œuvre de démarches collectives demeure particulièrement difficile.

Coordination et partenariat

L'Espace Ressource Logement (ERL) appartient au Groupement associatif solidaire et est rattaché, depuis fin 2021, au pôle Accompagnement social, éducatif et budgétaire.

En 2025, le service a participé à une réunion rassemblant l'ensemble des salariés du groupement, ainsi qu'à plusieurs rencontres avec la direction, notamment dans le cadre du renouvellement du marché 2026.

L'instance de régulation départementale prend la forme de la commission ASLL, qui constitue un espace structuré d'analyse et de décision. Elle se réunit tous les quinze jours, et rassemble l'équipe ERL de Pithiviers ainsi qu'un travailleur social de l'ADS. Sa mission principale est d'examiner en détail chaque situation présentée, de favoriser les échanges entre partenaires et de proposer l'inclusion, la prolongation ou l'arrêt d'un accompagnement.

Toutes les décisions sont validées collectivement. Cette instance traite à la fois les suivis en cours, les demandes de renouvellement et les propositions de fin d'accompagnement.

Le travail partenarial demeure une composante majeure de l'action de l'ERL. Grâce à ses permanences, le service reste au plus près des communautés de communes et des acteurs du territoire. Les liens avec les associations de solidarité – Secours populaire, Restos du Cœur, épiceries sociales – permettent d'apporter des réponses concrètes aux besoins immédiats des ménages.



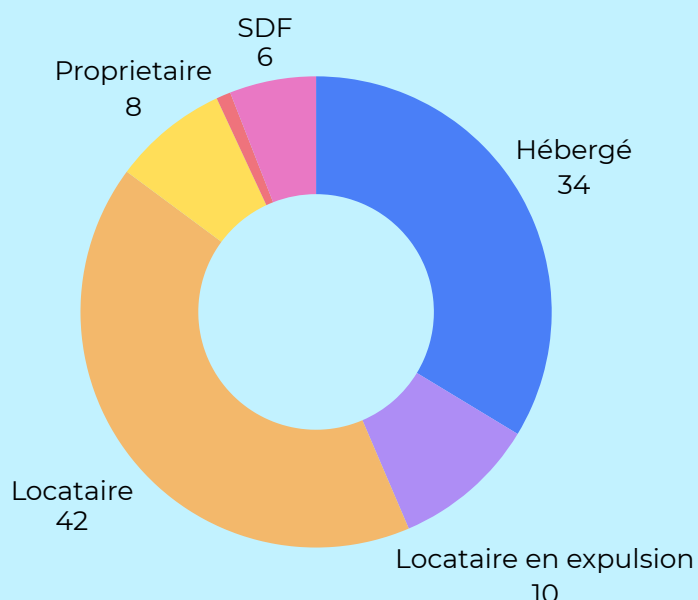
Les échanges réguliers avec la Banque de France facilitent le traitement des situations de surendettement, tandis que les rencontres trimestrielles avec le bailleur Logem Loiret renforcent le suivi partagé des situations complexes. Le service peut également être en lien avec France Travail.

En 2025, la participation aux trois « Cafés partenaires » du CCAS du Malesherbois a contribué à renforcer ces coopérations locales.

Enfin, les missions relevant de la prévention des expulsions permettent un travail étroit de collaboration avec les services de la préfecture et de la sous-préfecture, en lien avec les bailleurs sociaux, le Conseil départemental et la DDETS, notamment dans le cadre des CCAPEX et des CCEL.

Typologie du public

*Situation liée au logement et à l'endettement
(à l'entrée du dispositif - en %)*



42 % des 119 ménages accompagnés sont locataires (54% en 2024)

le nombre des personnes hébergées a augmenté à 34% cette année contre 26% l'année dernière.

10% d'entre eux sont en procédure d'expulsion, chiffre qui a augmenté cette année (8% en 2024).

Indicateurs relatifs aux rencontres et visites à domicile

Dans le cadre de nos missions, la rencontre avec la personne accompagnée est un élément essentiel de l'accompagnement.

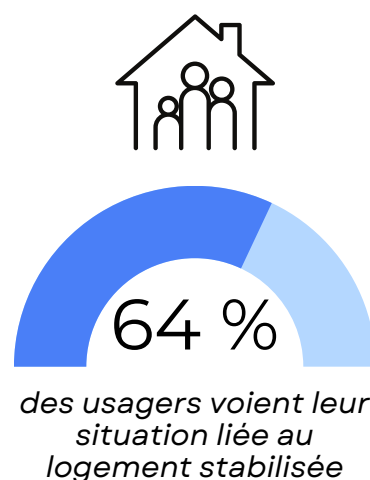
À ce titre, nous avons réalisé :

- 777 entretiens individuels avec les usagers
- 166 visites à domicile
- 370 entretiens à l'antenne de Pithiviers
- 241 rencontres en structure relais



Indicateurs relatifs aux sorties du dispositif

Au terme de l'accompagnement réalisé par l'Espace Ressource Logement, pour 119 sorties 64% des usagers voient leur situation liée au logement stabilisée. Les pertes de contacts avec les bénéficiaires sont consécutives le plus souvent à une entrée dans les lieux en cas d'accompagnement vers l'accès au logement : autrement dit, une fois l'accès au logement réalisé, certaines situations ne voient plus l'intérêt de bénéficier d'un accompagnement spécifique lié au logement.



La qualité

En 2025, l'équipe de l'Espace Ressource Logement a consolidé ses pratiques professionnelles à travers plusieurs temps forts et actions de montée en compétences. Une réunion d'équipe, a permis de travailler sur le plan d'action du service. Elle a été suivie d'une intervention consacrée à l'approfondissement du règlement du FUL et des modalités d'évaluation sociale.

Les travailleurs sociaux ont également participé aux commissions Fonds Unifié Logement (FUL) des 5 juin et 3 juillet. Par ailleurs, le cahier des charges des commissions Accompagnement Social Lié au Logement (ASLL) ainsi que la charte de partenariat en matière de sous-location ont fait l'objet d'une relecture, afin d'en améliorer l'appropriation et l'application.

L'année a également été marquée par la mise en place du nouveau logiciel métier Budget CO, ainsi que par l'élaboration d'un questionnaire de satisfaction de fin de mesure, dont la diffusion a débuté en septembre.

En parallèle, l'équipe a suivi plusieurs formations visant à renforcer son expertise : un webinaire de la Banque de France sur la gestion budgétaire et la prévention du surendettement, des formations proposées par l'ADIL sur les dispositifs liés au logement et la médiation locative, ainsi qu'une session dédiée aux valeurs de la République et à la laïcité, à destination des acteurs de terrain.

INFORMATION ET SOUTIEN AUX TUTEURS FAMILIAUX (ISTF)

La loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs a réaffirmé le principe de la priorité familiale (article 449 du Code civil).

Afin de garantir une qualité de prise en charge, cette loi prévoit que les tuteurs et curateurs familiaux puissent bénéficier, à leur demande, d'une information et d'un soutien dans l'exercice du mandat de protection qui leur est confié.

En effet, les familles disposent souvent d'une connaissance partielle des mesures de protection et ne bénéficient pas toujours d'un lieu ressource leur permettant d'accéder à une information complète. Par ailleurs, les tuteurs et curateurs familiaux se trouvent fréquemment démunis face à la recherche de réponses adaptées à la situation de la personne protégée et expriment un réel besoin d'accompagnement pour faire face aux exigences du mandat légal.

Forte de sa mission d'accompagnement des familles et de son expertise en matière de protection juridique, l'Udaf du Loiret a été habilitée en 2013 par le procureur de la République pour exercer cette activité.

L'Espace Info Famille de l'Udaf du Loiret propose un service d'accueil, d'écoute, d'information et d'orientation des personnes, notamment :

- Toute personne susceptible de solliciter une mesure de protection pour elle-même ou pour un tiers
- Toute personne susceptible d'être désignée curateur, tuteur ou dans le cadre d'une habilitation familiale
- Tout professionnel ou bénévole en lien direct ou indirect avec des personnes protégées ou à protéger (directeur d'établissement d'hébergement pour personnes âgées, assistant de service social, association familiale ou caritative, etc.) : ces acteurs constituent des relais auprès des familles et s'inscrivent ainsi dans le périmètre du dispositif d'information et de soutien aux tuteurs familiaux.





Cette activité a pour objectifs :

- D'informer et d'apporter une réponse personnalisée aux personnes concernées et aux professionnels sur les bases légales et réglementaires des régimes de protection des personnes vulnérables
- De proposer un soutien technique aux curateurs, aux tuteurs familiaux ainsi qu'aux personnes désignées dans le cadre d'une habilitation familiale
- D'assurer une écoute par un professionnel expérimenté, titulaire du CNC de mandataire judiciaire
- De proposer des entretiens personnalisés
- D'offrir un temps d'échange dédié aux familles avec des professionnels
- De rompre l'isolement des curateurs et des tuteurs familiaux
- De soutenir les familles dans leur engagement et/ou dans la poursuite de leur mission
- D'animer des réunions d'information et d'échanges
- D'apporter une aide à la rédaction des requêtes et aux démarches administratives
- De mettre à disposition de la documentation

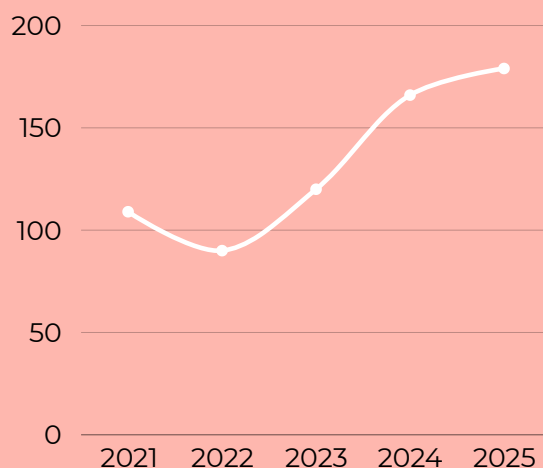
Bilan des demandes individuelles

179 personnes

ont bénéficié du service d'Information et Soutien au Tuteurs Familiaux (ISTF) cette année, soit une augmentation d'environ 8 % par rapport à 2024.

Si l'accroissement du nombre de demandeurs est moins important qu'entre 2023 et 2024, l'activité reste dans une dynamique d'évolution.

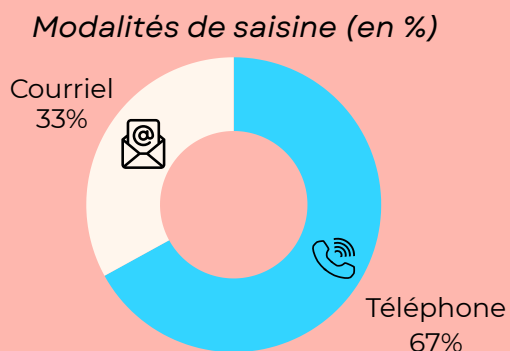
Evolution du nombre de demandeurs



Nombre de saisines sur l'année

Le service ISTF a fait l'objet de 203 sollicitations en 2025, dont 112 nouvelles saisines cette année.

L'activité reste équivalente à celle de 2024 (205 saisines) ; toutefois, il est constaté une augmentation de nouvelles saisines de 5,7 % par rapport à l'année précédente.

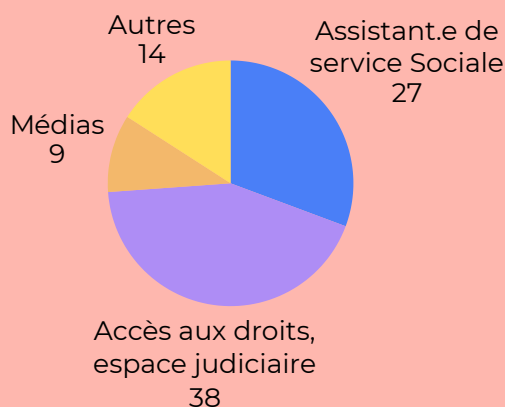


Les demandeurs contactent le service par téléphone et par courriel.

L'année 2025 a été marquée par la mise en ligne du nouveau site internet de l'UDAF, permettant un accès facilité aux coordonnées directes du service.

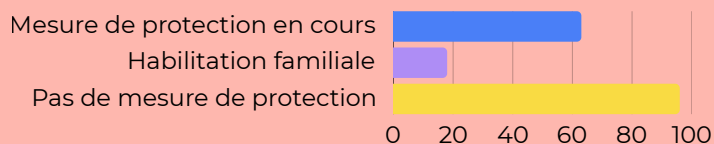
Les orientations vers le service émanent principalement des assistantes de services sociaux, des services d'accès aux droits et de l'espace judiciaire.

Repérage du dispositif (en %)



Bilan qualitatif des demandes individuelles

Situation juridique au moment de la demande



Environ 50 % des demandes concernent des situations pour lesquelles aucune mesure de protection n'est encore en place.

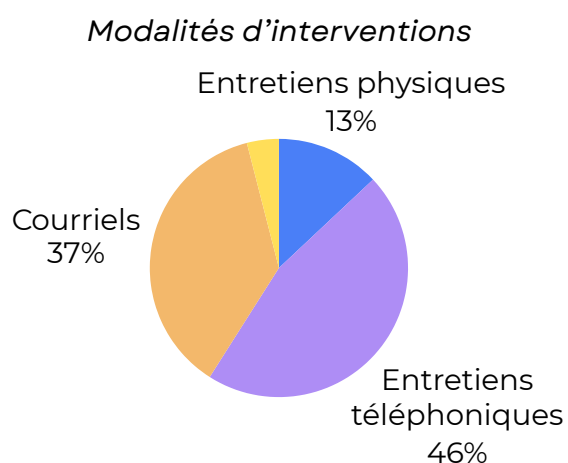
Les sollicitations portent sur des demandes d'information en amont, lors de la mise en place d'une mesure de protection ou après celle-ci.

Nous constatons que les demandes sont plus nombreuses en amont de la désignation, notamment sur les rôles et obligations du tuteur ou de la personne habilitée dans le cadre d'une habilitation familiale, les différents types de mesures ainsi que la procédure de mise en place d'une mesure de protection.

Des entretiens personnalisés pour une information accessible et adaptée

L'information délivrée peut porter sur des sujets très divers, parfois complexes. Elle se doit d'être objective, impartiale, mais également rassurante et bienveillante.

Le soutien technique individuel consiste à apporter une information claire et précise, ainsi qu'un accompagnement personnalisé dans la formalisation des actes de saisine du juge et dans la mise en œuvre des démarches nécessaires à la protection de la personne protégée (inventaire, compte rendu de gestion, requêtes au juge, etc.).

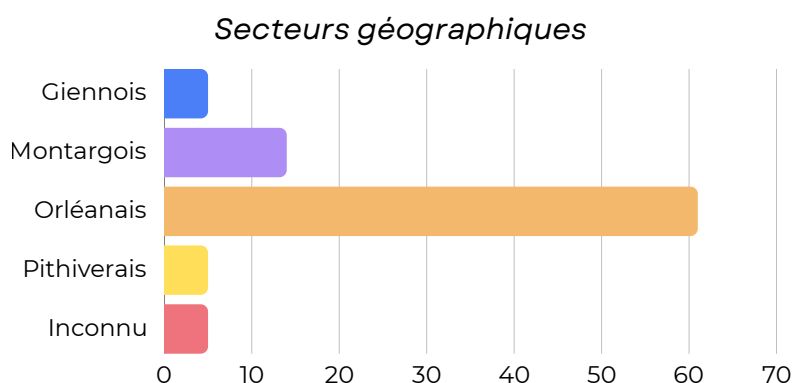


Suite à un premier accueil diagnostic par téléphone, les échanges se poursuivent par courriel, entretiens téléphoniques et/ou physiques.

Plus de
270 échanges
ont été réalisés cette année,
dont 36 entretiens physiques
personnalisés, afin d'adapter au mieux
l'information délivrée et le soutien
technique à la situation, parfois complexe,
de la personne protégée ou à protéger.

L'usage du courriel dans les prises en charge demeure important, représentant plus d'un tiers de celles-ci.

La durée des entretiens varie selon les besoins : de 45 minutes pour une demande précise jusqu'à 2 heures pour une information relative aux premières démarches à effectuer suite à la notification du jugement, ou pour un accompagnement technique dans la réalisation du compte rendu de gestion.



Les demandes émanent majoritairement de la région orléanaise (61%).

Les entretiens ont eu lieu principalement au siège de l'UDAF du Loiret à Orléans, mais également dans les différents sites de l'UDAF (Montargis, Gien et Pithiviers).

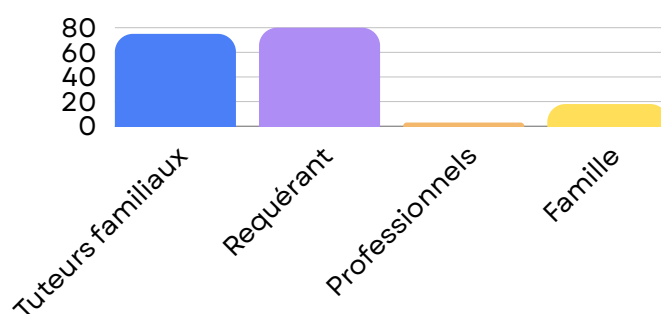
Population accompagnée

48 % des personnes qui contactent le service sont des requérants ou des membres de la famille, dans la perspective de la mise en place d'une mesure de protection pour un proche :

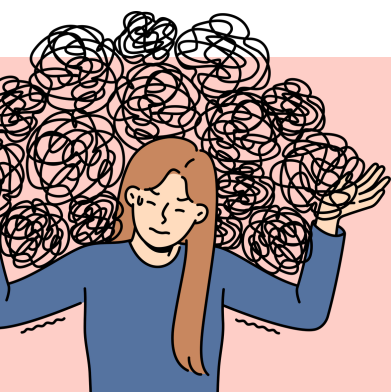
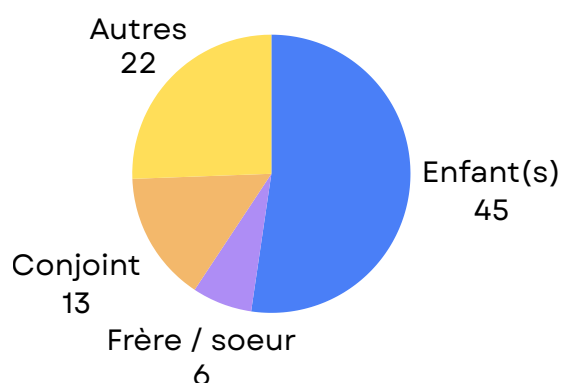
- 50 % sont des enfants
- 18 % des conjoints
- 12 % des parents de majeurs ou de futurs majeurs à protéger

37 % des personnes ayant sollicité le service sont déjà titulaires d'une habilitation familiale ou exercent une mesure de protection au moment de leur demande.

Qualité des demandeurs

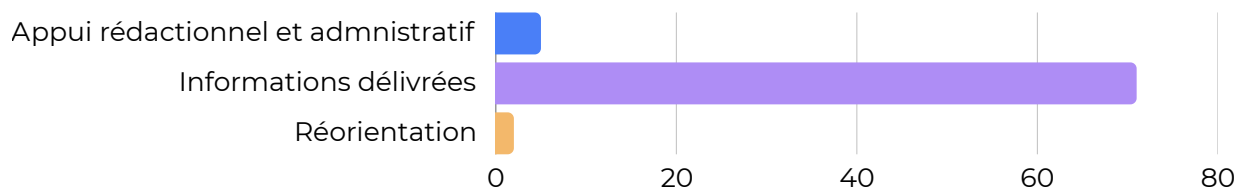


Lien avec le majeur



Une part importante des demandeurs est constituée de personnes vivant en couple, avec ou sans enfant. Le bénéfice apporté par le service ISTF se situe notamment dans l'allègement de la charge mentale liée au statut d'aidant.

Bilan d'intervention



Une information personnalisée et adaptée aux différentes demandes individuelles a pu être délivrée dans 98 % des situations.

L'appui rédactionnel et administratif mobilise fortement les professionnels et nécessite une disponibilité accrue. Cet accompagnement peut aller jusqu'à l'aide à la rédaction des comptes de gestion destinés aux juges. Ce type d'intervention représente plus du quart de l'activité.

Bilan des actions collectives

Cette année,

13

réunions d'informations collectives ont été réalisées par le service auprès des partenaires du champ médico-social et des tuteurs familiaux dont 1 dans un de nos sites.

186

personnes ont été accueillies lors de ces réunions.



Selon les besoins des publics des différents bassins d'habitat, les actions collectives peuvent se décliner en quatre formats complémentaires :

- Des réunions d'information générales : comment protéger un proche vulnérable, les différents régimes de protection, les droits, les démarches et les obligations, etc
- Des ateliers thématiques : ces réunions proposent des informations plus techniques et peuvent associer des partenaires experts et/ou ressources
- Des réunions d'information intra-établissements : ces interventions s'adressent spécifiquement aux familles des personnes accueillies au sein de ces structures
- Des actions d'information en lien avec le pôle de Protection juridique des majeurs (PJM) : ces réunions sont coanimées avec un mandataire judiciaire et/ou un responsable de service PJM, et s'adressent principalement aux professionnels relais dans l'accompagnement des tuteurs familiaux.

Ces réunions d'information visent à répondre aux besoins des familles, dont les attentes portent principalement sur les démarches à effectuer pour saisir le juge des contentieux de la protection dans le cadre d'une demande de mise sous protection d'un proche, les modalités de requête, l'établissement du compte rendu de gestion annuel, l'inventaire du patrimoine, ainsi que les démarches relatives aux placements ou retraits bancaires. Les dispositifs d'habilitation familiale et de mandat de protection future font l'objet d'une demande d'information croissante.

@La République du Centre - 30/11/2025

■ HUISSEAU-SUR-MAUVES

Le public sensibilisé aux nouvelles mesures de protection juridique

Le centre local d'information et de coordination Entraide Union, avec le concours du service info famille de l'Udaf du Loiret organisait, mardi dans la salle des fêtes, une conférence sur les mesures de protection juridique.

L'objectif était de présenter les différentes mesures prévues par la réglementation : l'habilitation familiale, le mandat de protection futur, la tutelle et la curatelle...

Pas de caractère systématique

La mise en œuvre de chacune de ces mesures s'inscrit dans le cadre de la loi du 5 mars 2007 qui pose le principe que « toute personne dans l'impossibilité de pourvoir seule à ses intérêts en raison d'une altération médicalement constatée, soit de ses facultés mentales, soit de ses facultés corporelles de nature à empêcher l'expression de sa volonté, peut bénéficier

d'une mesure de protection juridique ».

L'intervenante a insisté sur le fait que les mesures mises en place n'ont pas de caractère systématique ni automatique et sont individualisées en fonction des facultés de la personne, dans le respect des libertés individuelles, des droits fondamentaux et de la dignité de la personne.

Les participants, une trentaine environ, la plupart intéressés personnellement pour un enfant, un conjoint ou un parent, ont pu poser leurs questions sur les délais des jugements, les possibilités de répondre à des situations d'urgence, sur les droits et les devoirs des personnes habilitées, des tuteurs, des curateurs.

Les questions, échanges, discussions, désaccords parfois, et les mises au point de l'intervenante ont montré tout l'intérêt de la clarification de ce domaine complexe. ■

ON PARLE DE NOUS !

Ces temps d'information collective apportent globalement satisfaction et favorisent les échanges entre les familles. Ils permettent notamment le partage d'expériences entre tuteurs et curateurs familiaux.

De la documentation est remise aux participants lors de ces rencontres : modèles de requêtes à destination du juge, synthèses des différentes mesures de protection, modèles d'inventaire et de compte rendu de gestion, etc.



Perspectives

Dans la continuité des perspectives des années précédentes, les orientations pour 2026 sont les suivantes :

- Continuer d'informer, sensibiliser et mobiliser de nouveaux partenaires et familles sur le dispositif d'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
- Poursuivre les réunions d'information générale sur l'ensemble du département
- Poursuivre les réunions d'informations thématiques en fonction des besoins identifiés, y compris au sein de structures partenaires
- Adapter notre organisation à l'augmentation des sollicitations des familles sur le département tout en maintenant une communication active
- Poursuivre la coordination avec les tribunaux, principal vecteur de communication du dispositif
- Etudier la possibilité de développer des permanences hors les murs de l'Udaf



MESURE D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ « RENFORCÉE » (MASP2)

Depuis 2013, le Conseil départemental du Loiret a confié à l'Udaf du Loiret la mise en œuvre des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP) avec gestion des prestations sociales.

Dans le cadre du nouvel appel à projets 2025, l'Udaf du Loiret a déposé une candidature pour les territoires relevant des Agences Départementales des Solidarités de Gien-Montargis et du Nord-Loiret. Cette candidature a été retenue, donnant lieu à la signature d'une nouvelle convention le 21 octobre 2025, renouvelable tacitement pour une durée maximale de quatre ans.

La Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé renforcée (ou MASP 2), instaurée par la loi n°2007-38 du 5 mars 2007, s'adresse à toute personne percevant des prestations sociales et dont la santé ou la sécurité est compromise en raison de difficultés dans la gestion de ses ressources (article L.271-1 du Code de l'action sociale et des familles).

La MASP renforcée associe un accompagnement social individualisé à une gestion des prestations sociales, prioritairement orientée vers le paiement du loyer et des charges locatives.

Elle prend la forme d'un contrat tripartite entre le Conseil départemental, le bénéficiaire et l'Udaf, reposant sur des engagements réciproques.

L'accompagnement proposé est global et adapté aux besoins de chaque situation : il peut concerner l'éducation budgétaire, la gestion administrative, la prévention du surendettement, l'accès aux soins, la maîtrise de l'environnement de vie ou encore l'insertion professionnelle.



30

DOSSIERS

Répartis selon 3 diagnostics et 27 contrats



51

PERSONNES SUIVIES SUR L'ANNÉE

Nous avons reçu

21

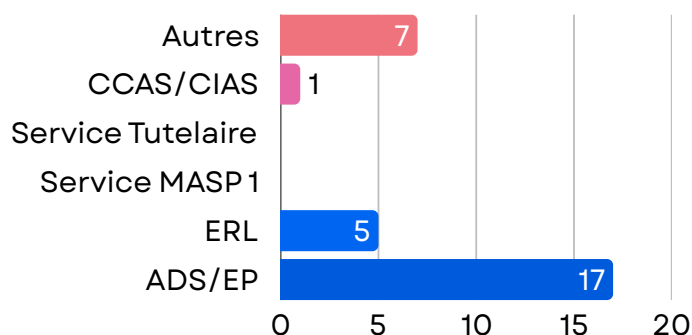
nouveaux dossiers
et 25 dossiers ont été clôturés.

Parmi les 21 dossiers entrés dans le dispositif,

3

dossiers ne sont pas allés au-delà du diagnostic.

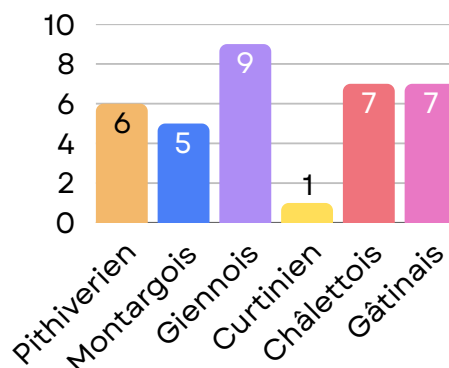
Origine des prescriptions



Les demandes sont formulées par les bénéficiaires auprès du Conseil Départemental : ces demandeurs sont accompagnés dans leur démarche par un service social, le plus souvent à l'origine de l'orientation vers le dispositif. C'est ce que démontre le chiffre plus important émanant des ADS/EP.

Sectorisation et répartition par Agence Départementale des Solidarités (ADS) et Equipes Pluridisciplinaires (EP)

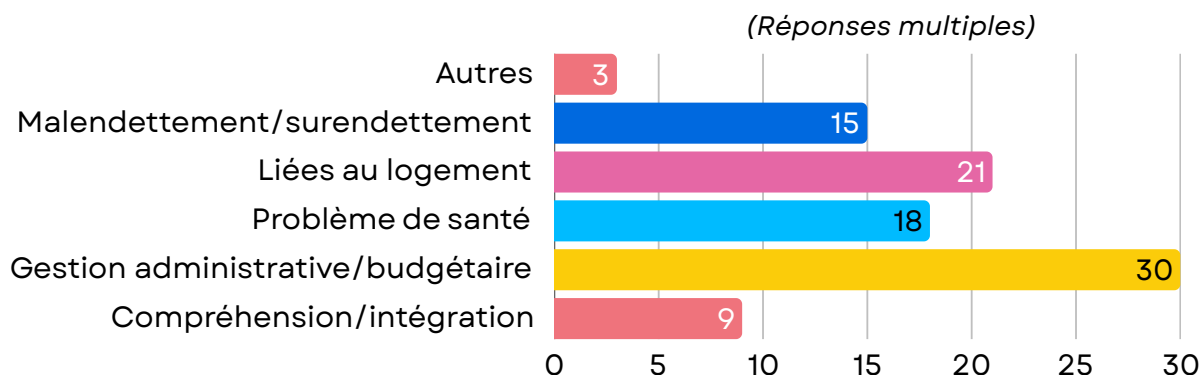
43.33 % des MASP2 concernent l'Agence Départementale des Solidarités Nord Loiret avec un équilibre entre les deux Equipes Pluridisciplinaires. 56.66 % des MASP2 concernent l'Agence Départementale des Solidarités Montargis/Gien dont 26.66 % pour les EP de Montargis et ses alentours et 30% pour les EP de Gien. La répartition des mesures sur le territoire confié est homogène et nécessite des déplacements dont la durée est à prendre en compte dans la charge de travail des professionnels. Toutefois, et dans la mesure du possible, une attention particulière est donnée sur le regroupement des rendez-vous, parfois transversaux avec d'autres mesures, afin de rationaliser les coûts de transports.



159

Visites à domicile ont été effectuées

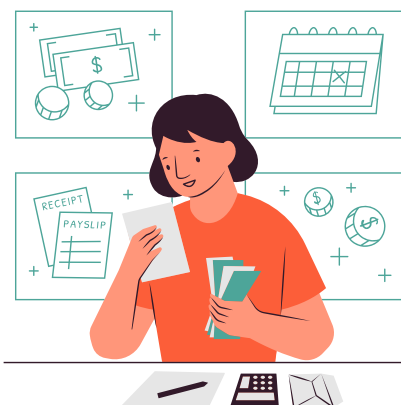
Origine des difficultés



Les diagnostics réalisés en 2025 mettent en évidence des difficultés variées, souvent cumulatives, liées à la fois aux situations des ménages, à leur environnement et à leurs capacités à y faire face.

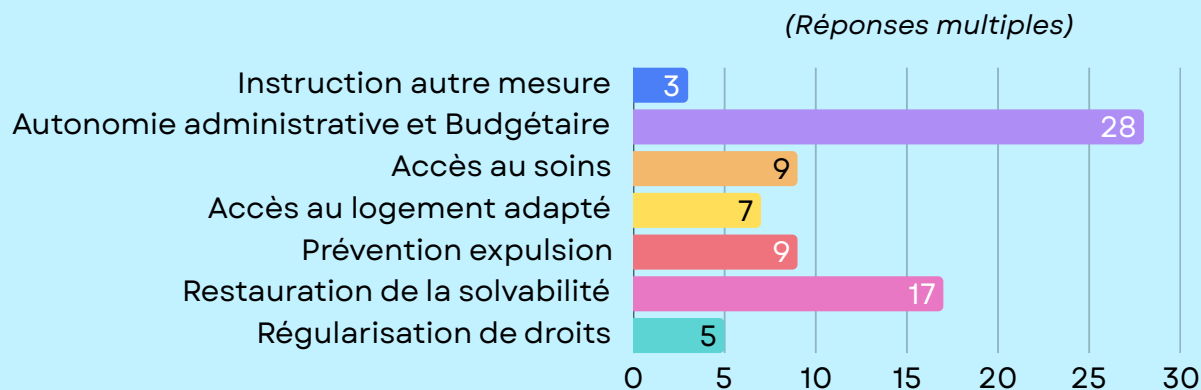
Comme en 2024, les principales problématiques concernent la gestion budgétaire et administrative. Toutefois, une progression des difficultés liées au logement et à la santé est observée, celles-ci devant désormais les situations de surendettement. Cette évolution traduit une précarisation accrue des publics accompagnés.

Face à ces constats, le service priorise la sécurisation des situations financières et administratives les plus fragiles. Parallèlement, les professionnels de l'Udaf interviennent également auprès de ménages plus stables, notamment pour les orienter vers des services extérieurs, les accompagner dans leurs démarches et faciliter la compréhension des documents administratifs.



Objectif d'accompagnement

Thématiques des objectifs d'accompagnement



Le périmètre d'intervention et les objectifs opérationnels, notamment en matière de gestion des recettes et des dépenses liées au logement, sont précisément définis dans le contrat d'accompagnement. En moyenne, celui-ci comprend trois thématiques d'intervention, majoritairement orientées vers les problématiques budgétaires.

Toutefois, la présence de difficultés connexes, impactant la restauration des situations, illustre une nouvelle fois la complexification des mesures et la nécessité d'un accompagnement global.

Motifs de sortie du dispositif

6

arrêts de mesures
ont été validés par le Conseil
Départemental cette année

- 3 mesures pour fins de prestations éligibles
- 1 mesure pour non adhésion
- 1 mesure pour mise en place d'une mesure de protection
- 1 mesure pour la mise en place d'une MAJ

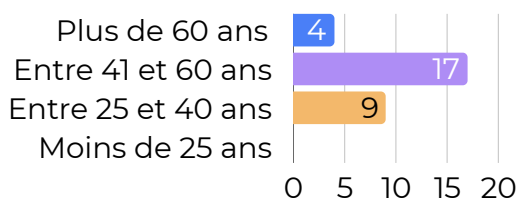
L'orientation vers une mesure de protection nécessite un accompagnement spécifique, visant à aider les personnes à identifier leurs capacités et leurs limites, à comprendre les enjeux d'une mesure judiciaire et à anticiper les démarches associées, notamment l'évaluation médicale si nécessaire. Cet accompagnement peut également inclure un soutien concret, comme la présence lors des examens.

Grâce à une intervention de proximité et à une fréquence de rencontres soutenue, les professionnels du service MASP de l'Udaf favorisent l'adhésion des publics fragiles et les orientent vers des dispositifs de prise en charge plus adaptés à leur situation.

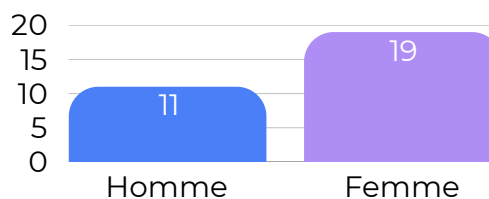


Les bénéficiaires

Tranche d'âge des bénéficiaires



Répartition par sexe des bénéficiaires



Après un rajeunissement constaté l'an dernier, les chiffres de cette année retrouvent une tranche d'âge similaire aux années précédentes. La proportion homme / femme reste similaire corrélée avec un statut de famille monoparentale.

Le partenariat

Le partenariat mis en œuvre dans le cadre de l'exercice de Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé doit permettre la mise en réseau des différentes interventions sociales, humaines, caritatives et professionnelles, au bénéfice de l'utilisateur

Sur la durée du contrat, les relations partenariales se définissent donc en fonction des problématiques, et contrats d'interventions correspondants :

- Les relations avec les bailleurs publics et privés, sont constantes afin de mettre en cohérence l'accès au logement et/ou le maintien dans les lieux des bénéficiaires.
- Les services du département, de la Préfecture et des Sous-préfectures sont des partenaires omniprésents, tant dans le cadre de concertations partenariales, que des possibilités de relogement et participations aux instances relatives à la prévention des expulsions.
- Les relations avec les CCAS sont régulières afin de soutenir les actions menées dans le cadre de l'exercice des mesures.
- Les différents intervenants des organismes tels que le FUL, la CAF, Pôle Emploi, les CPAM, les CMP et services sociaux de centres de soins, sont des interlocuteurs privilégiés dans l'accompagnement quotidien des publics.
- Certains contacts ponctuels et actions de médiation avec divers organismes s'avèrent nécessaires, tant en lien avec l'insertion professionnelle parfois envisagée, que pour la régularisation des situations budgétaires et sociales : agences intérimaires, employeurs, chantiers d'insertion, banques, Banque de France (commission de surendettement), Action Logement, organismes de crédits, associations diverses...

Les perspectives et axes d'améliorations

L'activité MJAGBF a été évaluée cette année par le prisme du référentiel de la Haute Autorité de Santé. Dans le souci d'harmoniser les pratiques entre les services, nous effectuerons des séances de travail dans le 2ème semestre 2026, autour des différentes thématiques HAS afin de réécrire le projet de service MASP pour le 2ème semestre 2027.



UNIS POUR LES FAMILLES



02 38 71 99 99



udafloiret@udaf45.fr



www.udaf45.fr



udaf45



**Union départementale des
associations familiales du Loiret**

2 Rue Jean-Philippe Rameau
CS 75719

45057 Orléans Cedex 01